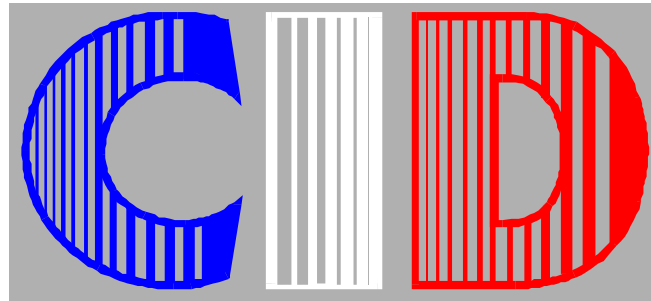


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

Les Tatars de Crimée, une nation en quête de sa reconnaissance

Mémoire de géopolitique

du chef d'escadrons Benoît PARIS

Directeur : Professeur Yves PLASSERAUD

Président du Groupement pour les Droits des Minorités

Mars 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : UN PEUPLE AU DESTIN TRAGIQUE

- I. Du Khanat de Crimée à la domination des tsars
- II. La république socialiste soviétique autonome de Crimée
- III. Déportation, exil et retours

CHAPITRE II : LA RENAISSANCE D'UNE CONSCIENCE NATIONALE EN EXIL

- I. La nation redécouverte
- II. L'affirmation de la renaissance nationale.

CHAPITRE III : NATION TATARE ET SOCIETE UKRAINIENNE

- I. La question de la naturalisation.
- II. Les difficultés économiques et sociales.
- III. Le problème de l'intégration politique

CONCLUSION

INTRODUCTION

Dans la nuit du 15 au 16 mai 1999, en Crimée, une colonne de blindés de l'armée ukrainienne entre dans Simféropol où vient de se tenir une manifestation de Tatars. Alors qu'ils scandaient des slogans comme «A bas l'injustice nationale ! Restaurons les droits du peuple tatar de Crimée », des « askers » ou combattants sont apparus, menaçant de rendre la situation totalement incontrôlable¹.

L'un des problèmes que l'Ukraine a hérité de l'URSS, est la réinstallation chez elle des populations déportées sous Staline. La politique des nationalités du Petit Père des Peuples apparaît en effet comme de l'une des raisons principales des conflits ethniques dans les pays post-soviétiques. Cette politique a touché l'Ukraine par la déportation de Crimée des Tatars, et l'installation, à leur place, de Russes sur le territoire actuel de la Crimée.

La péninsule est en effet un cas particulier du fait de ses relations conflictuelles avec Kiev, la capitale centrale. Peuplée à 70% de Russes et à 23% seulement d'Ukrainiens², elle se sent beaucoup plus proche de Moscou que de sa métropole de tutelle et dénonce une « invasion musulmane » en réaction au retour des Tatars.

Les Tatars de Crimée sont une population d'origine turque qui a vécu en Crimée, aujourd'hui république d'Ukraine, durant plusieurs centaines d'années. Dès le XVème siècle, ils forment leur propre Etat, le Khanat de Crimée, et restent une grande puissance de l'Europe orientale jusqu'en 1783, lorsque la Russie annexe la péninsule. Cette annexion entraîne un exode massif et un processus de russification qui entraînent un déclin rapide de la nation tatare. Celle-ci retrouve une certaine importance sous le régime soviétique, jusqu'à l'occupation allemande dès 1941. En 1944 l'armée rouge reprend le contrôle de la région et Staline accuse la nation tatare toute entière de collaboration avec les envahisseurs nazis. Près de 200 000 Tatars de Crimée, des femmes, des enfants et des vieillards pour la plupart, sont alors déportés

¹ Valery Vyjoutovitch, La Question tatare, une bombe à retardement pour Kiev, in Courrier International n°464, sept 1999, p1

² A. KAPPELER, Petite Histoire de l'Ukraine, Paris, Institut de recherche et d'Etude des nouvelles Institutions et Sociétés à l'Est, 1997, p199

en une seule nuit, essentiellement vers l'Asie centrale. Un décret soviétique de 1967 finit par les innocenter, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour faciliter leur retour ni pour les indemniser. L'ouverture et la conciliation permises par les prémices de la politique de Gorbatchev à partir de 1987 n'ont finalement pas le temps de se concrétiser par un retour planifié et organisé en Crimée. L'effondrement de l'Union Soviétique surprend totalement cette nouvelle dynamique qui s'accélère de façon totalement instinctive et désorganisée.

Le retour des Tatars de Crimée marque l'aboutissement d'un long processus qui se développe durant la période d'exil en Asie Centrale. Il débute par une phase de renaissance nationale permise par la destalinisation consécutive au XXème congrès du PCUS en 1956. La diaspora reprend progressivement conscience de son appartenance à une communauté ethnique spécifique et s'imprègne de ses différences avec les populations indigènes, turcophones et musulmanes elles aussi. Le recours au levier culturel poursuit ce mouvement insufflé par les élites tatars. L'histoire et le folklore sont à leur tour recréés et diffusés, en dépit d'un environnement particulièrement hostile et répressif. Ils ouvrent la voie à une réelle conscience nationale dont l'expression et les revendications s'étendent de façon de plus en plus radicale au domaine politique à partir des années soixante. Le retour inconditionnel en Crimée est réclamé, ainsi que le rétablissement de tous les droits des Tatars dans une nouvelle république socialiste soviétique de Crimée après leur réhabilitation collective.

Aujourd'hui, près de 260.000 Tatars sont revenus dans leur patrie historique pour n'en constituer que 12% environ de la population totale. Leurs problèmes ne sont pas résolus pour autant et ils doivent continuer de se battre pour faire reconnaître leurs droits politiques, économiques et culturels.

Ils sont en effet confrontés à un environnement juridique flou, source de problèmes d'intégration particulièrement aigus que les autorités ukrainiennes sont incapables de résoudre à court terme, en dépit de l'affichage d'une relative bonne volonté. Malgré l'apport d'aides internationales depuis le début des années quatre-vingt dix, Kiev manque cruellement de moyens financiers et fait face avec beaucoup de difficultés à une crise économique endémique. Par ailleurs, la question du retour en Crimée dépasse le simple cadre de la coordination avec les anciennes républiques d'exil en

Asie Centrale pour s'inscrire également dans le problème stratégique de l'accès russe à la Mer Noire, une grande partie de l'ancienne flotte soviétique se trouvant toujours dans les ports de la péninsule.

Après plus de dix ans de combat pour la reconnaissance sur leur propre terre, les responsables politiques tatars semblent opter pour la voie du réalisme ethnique et politique, qui, s'il se confirme, ne devrait pas faire de la question tatare la future bombe à retardement des marches de l'Europe.

CHAPITRE I.

UN PEUPLE AU DESTIN TRAGIQUE

La péninsule de Crimée se trouve à la croisée des routes commerciales et des peuples.

Elle se divise en deux parties distinctes : au sud, la zone côtière et la région montagneuse qui s'étend d'est en ouest sur 150km de long entre Sébastopol et Féodosia et qui couvre 26% de la Crimée, et les steppes du centre et du nord. Le sud a été occupé jusqu'au XVème siècle par des marchands génois, grecs ou arméniens. Le nord était peuplé de tribus nomades.

Au milieu du XIIIème siècle, les armées de Batu Khan, fondateur de la Horde d'Or, atteignent la Crimée et prennent l'ascendant sur les Slaves et les Italiens.

Le groupe ethnique des Tatars de Crimée prend naissance vers cette époque dans les steppes du nord. Il est le résultat de mariages interethniques entre les soldats des armées de la Horde d'Or et la population locales constituée de pasteurs nomades. Il se subdivise en quatre sous-groupes, les Nogai, nomades qui ont préservé les traditions mongoles, les Orta Ioulaks, établis dans le centre de la péninsule autour des villes de Simféropol et de Bakhchisarai, les Tats, établis dans les montagnes du sud et considérés aujourd'hui comme le plus vieux peuple de Crimée et enfin les Ialiboyous, installés dans la bande côtière méridionale³.

Jusqu'au XIXème siècle, les différences entre ces peuples sont très marquées, mais la période soviétique et la déportation ont les pratiquement abolies et on ne parle plus désormais que de Tatars de Crimée.

Le terme « Tatar » est un terme générique russe utilisé pour désigner les peuples turcophones établis à leurs frontières qu'ils ont conquis un à un⁴.

A la fin du XIVème siècle, les gouverneurs de Crimée commencent à se détacher progressivement de la Horde d'Or et établissent leur propre autorité sur la péninsule.

³ A. WILSON, *The Crimean Tatars, A Situation Report on the Crimean Tatars for International Alert*, Cambridge, 1994, p3.

⁴ R. CARATINI, *Dictionnaire des Nationalités et des Minorités de l'ex-URSS*, Paris, Larousse, p252.

I. Du Khanat⁵ de Crimée à la domination des tsars

La mort de Batu Khan en 1255 marque le début d'un siècle de prospérité, jusqu'au déclin des années 1360-70. En 1430, les Tatars de Crimée font sécession et créent un Khanat qui regroupe la Crimée et le pourtour de la mer d'Azov. Après la chute de Constantinople en 1453, les Ottomans interviennent dans la région. En 1475, ils en chassent les marchands génois et deviennent les nouveaux protecteurs du Khanat.

La première tentative d'unification de la péninsule sous un même pouvoir est réalisée par Haci Giray, vers 1440 – 1466. Voulant établir la suzeraineté sur la Horde d'Or, il proclame que sa famille descend directement de Genghis Khan. Il essaie d'unifier les Khanats de Crimée et de Kazan, mais échoue comme ses successeurs. En 1480, une alliance est établie entre le Khanat et la Russie pour lutter contre la Horde d'Or, qui disparaît en 1502. Un demi siècle plus tard, le tsar Ivan IV met fin aux ambitions de création d'une identité tatare unique en prenant Kazan en 1552. La dynastie Giray se replie alors sur la Crimée et y fonde un Etat indépendant. Elle se maintient au pouvoir jusqu'en 1783, année de l'annexion de la péninsule par la Russie de Catherine II.

Dès cette époque, l'Empire ottoman apporte son soutien au khanat, en l'aidant à préserver son indépendance face à la Horde d'Or. Le Khanat a tous les aspects d'un Etat moderne. Les chefs sont élus par des assemblées de nobles, les Kouroultaï, et mènent leur propre politique extérieure, indépendante des Ottomans. Si les armées du Khanat se battent aux côtés des armées turques, c'est pour leur propre compte qu'elles font payer tribut pendant des siècles à la Russie et la Pologne.

L'économie dépend du commerce, en particulier de la vente d'esclaves reprise à la suite des marchands italiens. L'agriculture tient également une place prépondérante.

La civilisation du khanat est brillante et développe des arts, des lettres et une architecture propre.

Le déclin apparaît à la fin du XVII^{ème} siècle. La Russie et la Pologne, devenues de véritables puissances, cessent de payer leur tribut. Simultanément, le commerce d'esclave périclité et disparaît complètement. Les principales sources de revenus du Khanat disparaissent donc et les Ottomans eux-mêmes commencent à connaître le

⁵ Khanat : territoire dirigé par Khan, titre mongol repris par les Turcs pour désigner le prince.

déclin. Moscou devient ainsi de plus en plus entreprenante à ses frontières sud, en direction des accès à la Mer Noire et des accès aux détroits du Bosphore et des Dardanelles, que contrôle la Crimée.

Les Russes entrent en Crimée pour la première fois en 1687-89. En 1736 au début des guerres russo-turques, leurs armées s'emparent de Bakhchisarai, la capitale du Khanat et brûlent le palais des Khans. Mais les troupes sont décimées par les épidémies et le retrait est décidé par la tsarine Anna.

Les Khans Mengli Giray II et Selamet Giray II reconstruisent la capitale et regagnent la confiance des différents clans. Ils sont toutefois poussés à la négociation par la puissance russe et un consul s'installe en 1763 à Bakhchisarai. Pourtant les incidents se multiplient.

En 1768, l'Empire ottoman déclare la guerre à la Russie et le Khanat s'engage à nouveau aux côtés de son ancien allié. Il connaît alors une défaite qui le fait passer sous le protectorat de Moscou, avant d'être finalement annexé en 1783, le Khan Sahin Giray étant totalement soumis depuis 1776⁶.

Sous le règne de Catherine II et de ses successeurs, des expropriations massives et une exploitation sans limite de la région entraîne un vaste mouvement d'émigration qui se poursuit jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Une étude (E.Kirimal « the Crimean tatars » dans *Studies on the Soviet Union* Munich 1969) établit que la population passe durant cette période de 1,5 millions à 280 000 d'individus⁷. Cette émigration s'accompagne d'une forte immigration russe en Crimée, déterminante pour la suite.

Elle correspond en effet à une politique d'assimilation et de russisation qui accélère le déclin de la civilisation tatare.

A cette époque, la société tatare est organisée à partir de groupes fondamentaux que sont la famille et le clan.

A la fin du XIX^{ème} siècle, un fort sentiment national teinté d'anti-tsarisme se développe sous l'impulsion du penseur et historien Ismail Bey Gasprinski. Il cherche à moderniser la société tatare et à l'intégrer dans la communauté turcophone de l'empire russe, tout en développant des relations d'amitié avec la population russe. Il

⁶ A. FISHER, *The Crimean Tatars*, Stanford, Hoover Institution Press, 1978, p49-78

⁷ E. KIRIMAL, « the Crimean Tatars » dans *Studies on the Soviet Union*, Munich 1969, p75

réhabilite et instrumentalise la langue tatare, afin de réunir sous une même bannière tous les turcophones de l'empire. A cet effet, il fonde le journal Terjüman en 1883. Il est désavoué après la révolution de 1905 pour avoir été considéré trop proche du pouvoir central russe. Une nouvelle génération lui succède, plus radicale. Elle fonde en 1909 la parti Vatan, qui se lance dans la promotion d'un Etat tatar indépendant.

II. La république socialiste soviétique autonome de Crimée

Ce nationalisme naissant trouve un aboutissement au moment de la Révolution de 1917. En juin, les membres radicaux de l'intelligentsia fondent le Milli Firka, parti nationaliste qui reprend les objectifs du Vatan pour l'établissement d'un Etat indépendant. Dans la confusion qui désorganise la Russie, un gouvernement autonome tatar est formé et une assemblée, ou Kouroutaï, est élue.

Dès janvier 1918, les bolcheviks mettent fin à l'expérience et la Crimée devient le terrain de violents combats entre les rouges et l'armée blanche de Dénikine jusqu'à leur défaite finale en novembre 1920.

L'armée rouge procède alors à une vague de répression sanglante et la Tchéka, dirigée par Bela Kun, élimine l'opposition locale. L'opération d'éradication n'est cependant pas un succès total et Staline envoie en inspection Sultan Mirsaïd Galiev, tatar de la Volga. Son rapport accable les autorités locales et les bolcheviks changent de méthode : Lénine crée, par le décret du 18 octobre 1921, la République socialiste soviétique autonome de Crimée.

S'ouvre alors une période considérée par les Tatars de Crimée comme un véritable âge d'or. Bénéficiant de mesures de discrimination positive, les Tatars accaparent les postes les plus éminents de la vie politique et culturelle. L'économie est florissante et dans le domaine culturel, le gouvernement soviétique accorde de larges concessions qui permettent à la culture tatare de se développer. C'est la période de la « korenizatsia », c'est à dire « enracinement », nom donné à la politique menée par le gouvernement soviétique dans la décennie 1920, consistant à favoriser l'épanouissement des minorités persécutées sous les tsars. Elle correspond en Crimée

à une tatarisation d'un territoire sur lequel les Tatars sont numériquement minoritaires.

L'arrivée au pouvoir de Staline met fin brutalement à cette politique. Il lance une campagne de purges contre les déviationnistes nationalistes qui décime les rangs du Milli Firka. Une campagne simultanée de soviétisation forcée anéantit la culture tatare. Ismaïl Bey est interdit, le nombre de publications en tatar est considérablement réduit, le passé est réécrit, l'enseignement religieux est interdit et l'alphabet arabe est remplacé par l'alphabet latin en 1928 puis cyrillique en 1938. Or l'alphabet cyrillique est incompatible avec la phonétique tatare. Son imposition s'accompagne de l'introduction de la grammaire et de mots russes. La disparition de mots d'origines arabe, turque et persane entraîne un appauvrissement de langue qui connaît ainsi trois changements d'alphabet en quinze ans seulement.

Au cours de cette période, 30 000 à 40 000 Tatars sont déportés et l'intelligentsia est décimée. De plus, la famine de 1932-33 et les nouvelles purges de 1937-38 entraînent la mort de milliers de personnes et l'émigration de plus de 50 000 Tatars avant le déclenchement du second conflit mondial.

La Crimée est occupée par les forces allemandes dès la fin octobre 1941. Elle est annexée au Reich en vue d'être germanisée, la déportation des Russes et des Tatars n'étant finalement pas effectuée pour des raisons économiques⁸. L'administration d'occupation mène une politique de division des nationalités, qui profite à la minorité tatare aux dépens des Russes, dans les domaines culturel et religieux notamment. Cette situation résulte notamment de l'intervention du gouvernement turc, préoccupé par le sort des populations « touraniennes » se trouvant sous le régime d'occupation allemand⁹.

Cette manifestation sert plus tard de prétexte à la déportation massive des peuples du Caucase et de Crimée, accusés par Staline de collaboration avec l'ennemi.

Selon l'historien A. Nekricht, historien soviétique entré en dissidence (*Les Peuples punis*, Paris, Maspéro, 1982), l'ampleur réelle de la collaboration tatare est difficile à évaluer.

Quelques émigrés tatars de Pologne, Roumanie et Turquie ont profité de l'avance allemande pour regagner la péninsule, avec pour objectif de reprendre en main, sous

⁸ A. NEKRITCH, *Les Peuples punis*, Paris, Maspéro, 1982, p21

⁹ Idem, p24

le contrôle de l'occupant, la vie culturelle et religieuse des Tatars de Crimée. Ils n'ont cependant pas été suivis par la population locale. Par ailleurs, quelques centaines de Tatars se sont effectivement engagés dans des bataillons de non-russes mis sur pied par les Allemands pour combattre dans la Wehrmacht. Il s'agissait pour une grande partie d'entre eux de prisonniers de guerre contraints à se porter volontaires. D'autres, aux côtés de Russes et d'Ukrainiens notamment, souhaitaient prendre part au renversement du régime soviétique. Mais il est démontré que les hommes restés en Crimée ont massivement rejoint les unités de partisans¹⁰.

III. Déportation, exil et retours.

Les rumeurs sur la collaboration tatare débutent dès le début de l'occupation, inspirées par le chef des partisans, notoirement hostile aux Tatars. L'armée rouge reprend le contrôle de la péninsule entre avril et mai 1944. Dans la nuit du 17 au 18 juin, la totalité de la population tatare de Crimée, principalement des vieillards, des femmes et des enfants, est déportée sous prétexte de collaboration massive avec les Allemands.

Les Tatars de Crimée rejoignent ainsi les Allemands de la Volga, les Tchétchènes, les Ingouches, les Karatchaïs, les Balkars et les Meskhètes sur la liste des « peuples punis » par Staline. Ils sont dispersés en Asie Centrale, principalement en Ouzbékistan, mais aussi dans l'Oural et en Sibérie et sont internés dans des zones spéciales.

La déportation et la première année d'exil, passées dans des conditions terribles, provoquent une hécatombe dans la population tatare. Une évaluation, effectuée par les Tatars eux-mêmes dans les années soixante, établit que plus de 45% de la population a péri dans cette courte période.

De plus, le peuple tatar est rayé en tant que tel de la carte des nations de l'Union Soviétique, perdant tous ses droits. La RSSA de Crimée est dissoute pour devenir un oblast (région administrative) de la république socialiste fédérative soviétique de Russie. En 1954, Khrouchtchev la transfère à la république socialiste soviétique d'Ukraine.

¹⁰ A. NEKRITCH, Les Peuples punis, Paris, Maspéro, 1982, p24-28

Simultanément, une éradication de toutes les traces de l'occupation tatare de la péninsule est engagée. Les noms des villes sont russifiés, des villages sont rasés et des cimetières, mosquées et monuments détruits.

L'enseignement secondaire et supérieur est interdit aux Tatars, qui n'ont plus le droit de pratiquer officiellement leur langue.

Jusqu'au milieu des années cinquante, les Tatars vivent dans des conditions précaires. Ils souffrent des restrictions imposées par le pouvoir et d'une discrimination encouragée par la propagande officielle. La mort de Staline allège toutefois le joug qui pèse sur les « colons spéciaux » ou « spetsnaseleniie » et des concessions, comme le droit de circulation, leurs sont faites. Ils doivent tout de même disposer à cet effet d'un passeport interne qui précise leur statut. Un premier regroupement familial s'opère, notamment dans les grandes villes d'Asie Centrale.

À partir de 1956, le processus de déstalinisation mené par Khrouchtchev procède à une réhabilitation des peuples déportés, à l'exclusion toutefois des Allemands de la Volga, des Meskhètes et des Tatars. L'accès aux études secondaires et supérieures est progressivement rétabli, mais seulement dans la langue de l'Union, le russe, ou dans celle de la république d'accueil (tadjik, ouzbek, kazakh, etc.).

Les leaders tatars, sûrs de leur bon droit, lancent alors une campagne de pétitions adressée au plus haut niveau du gouvernement et du parti, mais se heurtent à une fin de non-recevoir. En 1964, des représentants élus dans les différentes zones de peuplement se rendent à Moscou pour présenter les doléances et revendications du peuple Tatar. Ce harcèlement finit par porter des fruits. Le 5 septembre 1967, le Præsidium du Soviet Suprême publie un décret¹¹ par lequel il lève l'accusation de trahison. Pour autant, le droit au retour en Crimée n'est pas rétabli.

Le mouvement relance alors son action, en recourant notamment à l'appui de dissidents célèbres comme Grigorenko ou Sakharov pour accéder à la tribune internationale. Son organisation est informelle, ce qui lui permet de survivre aux persécutions des autorités, et repose sur un soutien populaire actif. En effet, la répression touche durement le mouvement national tatar et particulièrement son chef charismatique, Moustafa Djemilev, condamné sept fois et emprisonné pendant plus

¹¹ Decree of the Presidium of USSR Supreme Soviet, « On Citizens of Tatar Nationality who resided in the Crimea », dans *The Current Digest of Soviet Press*, vol XIX, n°37, décembre 1967, p3

de quinze ans. Certains tentent dès cette époque un retour en Crimée, qui se solde par une nouvelle expulsion.

La situation n'évolue guère pendant une vingtaine d'années. Le nouvel appel d'air s'effectue avec l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev. La perestroïka et la glasnost amènent en effet une nouvelle vague de pétitions massives, de manifestations et de réunions publiques. Trois commissions successives sont chargées d'étudier le cas des trois peuples punis non réhabilités et, après les nouvelles facilités culturelles accordées en 1987, un décret publié en décembre 1989 réhabilite finalement les Allemands de la Volga, les Meskhètes et les Tatars de Crimée.

Pendant longtemps, le retour des Tatars est rendu impossible par l'édit non publié du 28 avril 1956 qui oblige les futurs résidents tatars à obtenir une propiska, ou permis de résidence, avant de s'établir dans la péninsule. Valable sur tout le territoire soviétique, cette mesure est un moyen efficace pour dissuader toute installation indésirable pour le gouvernement.

A partir de 1967 s'opère le retour de quelques milliers de Tatars en Crimée, suite à la publication cette même année d'un décret du gouvernement central levant l'accusation de trahison à leur encontre, sans les autoriser toutefois à revenir sur leur terre. Ils se heurtent à l'opposition des autorités à leur installation durable, par des intimidations, interventions nocturnes, expulsions violentes, arrestations, voire destruction des habitations acquises. De plus, des pressions sont exercées sur les populations locales afin de les dissuader de vendre des logements au Tatars qui reviendraient dans la péninsule.

Par ailleurs, certains retours sont organisés pour des raisons de propagande. Visant à démontrer que l'impossibilité du retour dénoncée par les Tatars de Crimée n'est pas avérée, cette opération est finalement stoppée en 1974.

D'autres retours, très peu nombreux, s'effectuent illégalement.

Par conséquent, la Crimée ne compte en 1987 que 17500 Tatars, selon une étude de 1990¹². Cette année 1987, marquée par la politique de conciliation de Gorbatchev, enregistre les premières vagues de retour massif.

La politique de Gorbatchev favorise une intensification des retours. La résolution du 14 novembre 1989 condamne sans appel les déportations qui ont frappé plusieurs

¹² S. Tchervonnaïa, *Problemy vozrachtcheniia i integratsii krymskikh Tatar v Krymou*, p4

peuples d'Union Soviétique, reconnaissant la responsabilité de l'Etat. Malheureusement, la troisième commission, chargée de planifier et d'organiser les retours, débute ses travaux fin janvier 1990. Cinq Tatars y participent. Mais, du fait de la dégradation de la situation politique, elle est suspendue dès l'automne suivant. La question du retour des Tatars se trouve donc dans l'impasse en décembre 1991, lorsque éclate l'Union Soviétique.

Le mouvement national tatar est dépassé par la soudaineté de cet effondrement. Les premiers retours s'effectuent ainsi sans organisation ni coordination, faute d'une diffusion sur les lieux d'exil d'informations relatives aux conditions d'accueil en Crimée.

La péninsule en effet ne dispose pas des équipements pour accueillir la masse des anciens déportés qui reviennent. En 1989, environ 30.000 Tatars reviennent en Crimée, rejoints par 40.000 autres l'année suivante, pour porter l'effectif global à 100.000 à la fin de la décennie. Le mouvement s'accélère en 1991, avec 50.000 nouveaux arrivants, pour décroître à partir de 1994 et presque stopper du fait des difficultés de financement. Au total, 240.000 Tatars étaient tout de même revenus en Crimée au 1^{er} janvier 1996 pour représenter 12% environ de la population¹³.

¹³ Open Society Institute, Crimean Tatars : Repatriation and Conflict Prevention, New-York, Forced Migration Projects, Special Report, 1996, p31.

CHAPITRE II.

LA RENAISSANCE D'UNE CONSCIENCE NATIONALE EN EXIL

Le processus de renaissance de la nation tatare en exil connaît trois étapes essentielles.

La première est marquée par le désenclavement de la nation tatare et la sortie de son isolement. Sous l'impulsion de ses anciens leaders communistes, la communauté nationale se recrée dans les différents lieux d'établissement de la diaspora, après avoir été totalement annihilée lors de la déportation.

La deuxième apparaît comme un processus de mobilisation de la communauté nationale par la renaissance de la culture nationale spécifique fondée sur un passé commun redéfini. Un nationalisme culturel se développe ainsi, visant à promouvoir cette culture parmi les Tatars de Crimée. Ce rôle d'intégration permet de dépasser le niveau culturel en conférant à la communauté une concrétisation de la nation autour de la culture et différenciation des autres communautés.

La troisième étape est celle de la politisation, qui se radicalise au fil du temps. Au début des années 60 naît un mouvement national et nationaliste qui développe son idéologie propre. Ses objectifs sont la reconnaissance des Tatars de Crimée en tant que nation et le retour des déportés en Crimée. Ce mouvement connaît une évolution notable à partir de 1991. Après l'effondrement de l'empire soviétique et le retour de plusieurs dizaines de milliers d'anciens déportés, ses leaders cherchent à tenir une position forte pour défendre les intérêts des nouveaux arrivants face à l'hostilité des autorités de Crimée et à l'immobilisme de Kiev. Ils entreprennent alors de créer les prémices d'un Etat tatar en Crimée. Des organes non reconnus par le pouvoir central son élus, s'approprient des prérogatives étatiques et se proposent de représenter tous les Tatars de Crimée, exilés ou non.

I. LA NATION REDECOUVERTE.

1. Une nation annihilée.

La brutalité de la déportation des Tatars de Crimée, dans la nuit du 17 au 18 mai 1944, n'a d'égale que le drame que vit la population dans ses premières années d'exil. Environ 240.000 personnes sont déportées sur ordre du Petit Père des Peuples, sous prétexte de collaboration massive avec l'occupant allemand¹⁴. Dans les deux premières années d'arrivée, en Asie Centrale notamment, près de 46 % de la population succombe de malnutrition et de maladie. Jusqu'aux dernières heures de l'URSS, les Tatars de Crimée, exilés essentiellement en Ouzbékistan mais aussi dans d'autres régions de l'Union soviétique d'alors, n'ont pas le droit de rentrer en Crimée. Un décret soviétique de 1967 innocent les Tatars de Crimée, mais aucune mesure n'est prise pour faciliter leur retour, ni même pour réparer les dommages subis.

D'après la définition marxiste de la nation, : « communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture », la nation tatare est annihilée en une nuit par le régime soviétique.

Staline lui-même a précisé dès 1914 dans son ouvrage la Question nationale et le marxisme qu' « il suffit qu'un seul de ces indices manque pour que la nation cesse d'être une nation ».

Mais les dirigeants soviétiques vont aller plus loin en niant l'existence de cette nation et en l'abandonnant littéralement sur ses différents lieux d'exil.

Les Tatars de Crimée sont surtout déportés vers l'Ouzbékistan, principalement dans les régions de Tachkent, Samarkand, Boukhara, Namangan, Andijan et Ferghana.

D'autres sont exilés au Kirghizstan, près de la ville d'Och, d'autres encore au Tadjikistan (Douchanbe) ou encore au Kazakhstan, dans la région de Tchimkent.

Enfin, quelques communautés sont dispersées dans l'Oural et en Sibérie pour alimenter en main d'œuvre les industries.

¹⁴ A. NEKRITCH, Les Peuples punis, Paris, Maspéro, 1982, p24-28

L'unité tatare est donc détruite par la déportation et la nation devient une nouvelle diaspora du vaste empire soviétique.

Les autorités complètent cette destruction par l'abolition de la république autonome de Crimée, instaurée en 1921 par Lénine. Elle devient un oblast ou division administrative de la République Soviétique Fédérative Socialiste de Russie. La nation tatare perd donc sa légitimité politique, sociale, économique et culturelle que lui conférait son statut de république autonome.

Dans le même temps, toutes les traces de la présence tatare en Crimée sont supprimées : noms de lieux russifiés, villages rasés, mosquées et cimetières détruits.

Dans la même perspective, l'histoire des Tatars de Crimée est réécrite pour justifier leur déportation. La version officielle présente désormais la présence russe comme étant antérieure à la leur dans la péninsule de Crimée.

Enfin, dans les statistiques, ils sont regroupés dans la catégorie générique « tatars » qui s'applique sans distinction d'origine à toutes les populations turcophones.

Simultanément, les autorités soviétiques procèdent à la destruction de toutes les structures politiques, culturelles et religieuses tatars. La langue et l'histoire, réécrite à l'avantage des Russes, sont particulièrement visées afin de détruire toute identité particulière chez les déportés. Il s'agit de favoriser à une assimilation forcée dans les républiques d'exil, essentiellement turcophones et musulmanes elles aussi, en supprimant toute transmission culturelle entre les générations.

Jusqu'en 1956, les Tatars de Crimée sont internés dans des camps soumis au régime de peuplement spécial. Il leur est notamment interdit de s'en éloigner de plus de 5 km. Ils servent de main d'œuvre dans des usines, mines ou kolkhozes sans rapport avec leurs emplois et compétences d'origine. Leurs enfants n'ont plus droit qu'à l'enseignement primaire, le tatar étant désormais interdit.

C'est la première fois dans son histoire que le peuple tatar est ainsi asservi

En 1956, après le XX^{ème} congrès du PCUS, Khrouchtchev réhabilite 5 des 8 peuples punis, les Karatchaïs, les Kalmouks, les Tchétchènes, les Ingouches et les Balkars. Ni les Allemands de la Volga, ni les Meskhètes, ni les Tatars de Crimée ne sont cités, bien qu'un décret non publié annule le régime de peuplement spécial. Le retour en Crimée n'est pas autorisé pour autant, mais la liberté de circulation entre les régions

d'exil est rétablie de facto. La communauté tatare, éclatée depuis plus de dix ans, peut travailler à sa reconstitution.

2. La renaissance d'une communauté nationale.

La déportation n'a pourtant pas fait disparaître le sentiment communautaire chez les Tatars déracinés. Sa survivance motive, à partir de 1956, des regroupements dans les grandes villes, d'Ouzbékistan notamment.

Ces communautés se caractérisent par une forte cohésion et un sentiment national profond, nourri par l'action des anciens leaders communistes tatars, appelés les « Aksakals », les « Aînés ».¹⁵ Ces derniers croient n'être que les victimes d'une erreur et d'une injustice flagrante et font appel aux plus hautes instances du pays pour réclamer leur réhabilitation. Par leurs activités, ils redonnent une consistance à la nation tatare et renforcent le sentiment d'union des différentes communautés qui resserrent progressivement leurs liens. Peu à peu la nation se retrouve et se réunit derrière des thèmes communs.

La profonde injustice de la déportation et des conditions de vie en Asie centrale, si douloureusement subies, raffermi chez les Tatars de Crimée la conscience de leur communauté de destin. Leurs élites, qui contribuent à faire revivre la langue tatare, savent en jouer pour resserrer les rangs

La langue permet à cette diaspora de bien marquer ses frontières et constitue un signe d'identité d'autant plus fort qu'elle est clandestine. Elle constitue ainsi une forme de résistance et un facteur d'intégration, au centre de laquelle la famille joue un rôle de transmission culturelle déterminant.

C'est toutefois le russe qui sert de langue de liaison entre les différentes communautés et, à ce titre, de vecteur des idées nationales tatars.

Le recroquevillement des déportés sur la cellule familiale pour préserver les valeurs traditionnelles, ancre davantage encore la religion comme facteur de cohésion. Certes, cela se développe dans un environnement turcophone et musulman qui s'y prête, mais tout de même au mépris des campagnes antireligieuses successives

¹⁵ (A. Seitmouratova, The Elders of the New National Movement, dans The Tatars of Crimea, Return to the Homeland Duke University Press

menées par le pouvoir. Des traditions anciennes, tels que le clan et la tribu, réapparaissent ainsi et se propagent grâce à la dynamique intégratrice de l'islam.

Pour autant, cette réunion dans l'islam n'associe pas les peuples indigènes. La propagande, qui accompagne l'installation des Tatars de Crimée en les présentant comme des collaborateurs et des traîtres, entretient en effet leur méfiance, voire leur hostilité. L'attitude des autorités locales s'inscrit dans une logique similaire, si bien que ce dénigrement général ne fait qu'ajouter à la renaissance du sentiment communautaire tatar. Restaurer le respect pour la nation tatar et laver l'affront subi deviennent ainsi deux nouveaux thèmes puissamment fédérateurs.

« Le retour en Crimée a été transformé en nécessité ».¹⁶

Ainsi, les contours de la nation se dessinent peu à peu. Mais ce n'est vraiment qu'à partir du début des années 1960 que se développe un mouvement national et nationaliste tatar, dont l'objectif ultime est le retour de tous les Tatars de Crimée sur le sol de la péninsule.

II. L'AFFIRMATION DE LA RENAISSANCE NATIONALE.

Dans le courant des années cinquante, une nouvelle génération de Tatars reprend le flambeau de la reconstruction nationale, jugeant l'action déjà engagée trop timorée. Une nouvelle élite se constitue, soucieuse de renouer avec le passé et de comprendre les raisons de la dure punition infligée par Moscou.

Plus radicale, plus dynamique, cette jeunesse développe un nationalisme culturel et politique actif, tout en restant intimement liée à ses aînés dans une société qui reste très patriarcale. Les anciens, auréolés de leur rôle précurseur, restent ainsi à la fois des conseillers et une référence pour les nouveaux activistes.

1. la mobilisation du passé.

Après le desserrement de l'étau en 1956, les jeunes Tatars accèdent à nouveau à l'enseignement supérieur. Ils se lancent alors dans des recherches historiques, afin

¹⁶ E. Allworth (The Elusive Homeland) dans The Tatars of Crimea, Return to Homeland

d'apprendre l'histoire de leur peuple par d'autres sources que l'historiographie officielle. Leurs découvertes se répandent par le biais de réunions de discussions avec leurs compatriotes. Elles donnent naissance à une nostalgie de la grandeur passée mais pose de ce fait la question de la référence à adopter.

Dès le début des années soixante, une histoire des Tatars de Crimée est ainsi réécrite, par Moustafa Djemilev notamment, et circule clandestinement dans les différentes zones de peuplement des exilés. Elle est résumée en 1998 par un texte du Medjlis de la manière suivante :

« Le peuple Tatar de Crimée est une fusion de tribus aborigènes peuplant la péninsule depuis la haute antiquité, d'Européens (Bulgares, Grecs, Génois) installés entre le I^{er} et le XIV^{ème} siècles, de tribus d'origine turque du nord de la Mer Noire, de tribus Huns originaires d'Asie Centrale et enfin de Mongols de la Horde d'Or de Gengis Khan. La preuve de leurs caractères d'autochtones est validée par leur anthropologie principalement européenne et leur culture, mélange harmonisé de traditions méditerranéennes et orientales ».

Cette fusion est particulièrement mise en exergue par la concentration sur les périodes d'histoire commune, qui commencent avec le Khanat de Crimée au XIV^{ème} siècle. Les Tatars redécouvrent héritiers d'un Etat moderne qui a su s'imposer pendant plus de quatre siècles à la puissance russe avant d'être annexé par l'Empire de Catherine II en 1783. Ils réapprennent également que la résistance à la politique de russification forcée menée par les tsars se fonde sur une forte solidarité. Son caractère national est souligné par la vague d'émigration qui vide la Crimée de près d'un million de Tatars tout au long du XIX^{ème} siècle, pour fuir la répression moscovite.

La recherche d'un âge d'or s'impose naturellement mais apparaît très vite hautement stratégique. Il s'agit en effet de se référer à une période qui ne puisse être interprétée par le régime comme la manifestation de velléités d'indépendance.

La période de la RSSA de Crimée (1921 – 1928) est ainsi choisie, offrant de nombreux avantages. D'abord, elle s'inscrit dans le cadre l'Union Soviétique. Ensuite, elle renvoie à la période antérieure aux dérives du stalinisme, dénoncées par le régime. Enfin et surtout, elle rappelle des années au cours desquelles les Tatars de Crimée, pourtant minoritaires sur la péninsule, occupent les postes les plus

importants de la vie politique et culturelle, tandis que l'économie prospère et que la spécificité culturelle tatare bénéficie de larges concessions du pouvoir central.

Cette réécriture de leur histoire amène également les Tatars à mettre tout particulièrement en relief leur situation récurrente de victimes du gouvernement russe, qu'elle qu'en soit sa nature. Elle insiste ainsi sur les premières déportations et exils massifs vécus sous les tsars, puis sur la terreur de 1917 et la guerre civile lors de l'arrivée au pouvoir des Bolcheviks, enfin sur la période de dékoulakisation et de soviétisation menée par Staline, et la déportation de 1944.

Les élites tatares émigrées aux Etats-Unis et certains historiens s'attachent à véhiculer cette notion de politique graduelle d'extermination menée contre les Tatars de Crimée. Parmi eux, A. Batu parle « d'un peuple ayant combattu pour survivre à une des politiques de génocide les plus longues de l'histoire »¹⁷ alors que P. Potichnyj, considère que « la tragédie du peuple tatar a commencé immédiatement après la conquête par les Russes »¹⁸.

La discrétion est beaucoup plus grande au sujet des périodes de renaissance, comme celle que connaît le peuple tatar à la fin du XIXème siècle sur la péninsule. La délicate question de la collaboration avec le régime nazi est, quant à elle, totalement occultée.

Ce type d'amnésie apparaît nécessaire au maintien de la solidarité et de la cohésion nationales, confortant l'idée de selon laquelle « chaque nationalisme a ses amnésies ».¹⁹

Le processus de mobilisation du passé par les élites a donc pour conséquence de sortir de l'ombre l'histoire, la culture et la langue tatares. Il donne ainsi une assise nationale à la communauté, la mémoire historique tenant une place primordiale dans la formation de la nation.

Mais pour passer d'une nation en puissance à une nation en actes, il faut mobiliser la communauté imaginaire à travers un mouvement national hautement intégrateur.

¹⁷ Editorial dans *The Crimean Review*, Voice of the Crimean Tatar Human Rights Movement, Boston, 18/05/1986

¹⁸ *The Struggle of the Crimean Tatars* » dans *Nationalism and Human Rights, Processes of Modernization in the USSR*, ed. I. Kamenetsky, 1977

¹⁹ E. Gellner, Nations et nationalismes

2. la mobilisation de la communauté nationale.

Le mouvement national tatar s'exprime à la fois sous la forme culturelle et dans le domaine politique. Leur objectif commun est le retour en Crimée.

Le courant culturel, qui participe au processus de régénération de la nation, insiste en effet sur le fait que le plein épanouissement des traditions ne peut se faire que sur la terre historique des Tatars. C'est par le nationalisme politique que la communauté doit acquérir son caractère politique, sa « politisation » au sens anglo-saxon du terme et cela n'est pleinement possible qu'en Crimée.

Ces deux courants se complètent et se nourrissent mutuellement pour former finalement les deux volets d'une dynamique entretenue par les mêmes acteurs.

L'objectif majeur du nationalisme tatar est le rétablissement de la culture tatare par l'affirmation de sa spécificité culturelle.

Dès la deuxième moitié des années cinquante, dans le mouvement de relative détente qui suit le XXème Congrès du PCUS, le folklore reparaît, sous contrôle toutefois, des autorités. Un groupe folklorique se constitue en 1957, mais les chansons en turc sont interdites et les déplacements de la troupe sont limités à l'Ouzbékistan.²⁰ Pour autant, le groupe constitue un premier symbole fort pour la diaspora.

La langue est au centre du processus dans lequel la culture est son « essence » selon E. Gellner au centre de laquelle se trouvent la littérature et les arts représentatifs comme « ciment de la pensée et des valeurs d'une nation » (E. Allworth).

Cette réactivation de la culture tatare s'effectue grâce à l'action des jeunes élites dans un environnement défavorable. La vie en exil et la déportation marquent profondément une nouvelle génération de poètes, comme Eshref Shemizade puis Isa Abdouramanov et Fazil Eskender.

Leurs œuvres se diffusent de façon clandestine, lors de rassemblements familiaux et de réunions politiques, selon un procédé qui consiste à recopier à la main en quelques exemplaires et à rediffuser les textes distribués dans les entourages proches.

Dans le même temps apparaissent des ouvrages destinés à redonner vie à la langue, comme des dictionnaires russe-tatar, disparus depuis la déportation.

²⁰ A. Allworth « Renewing Self-Awareness » The Tatars of Crimea, Return to Homeland

Insatisfait des deux publications officielles en tatar, Lenin Bayragi (La Bannière de Lénine) et Yildiz, journaux du PC ouzbek, le mouvement national crée en 1976 la revue culturelle clandestine Emel (« aspiration », « désir », « espoir », « but »), qui reste toutefois d'une diffusion confidentielle.

Malgré ces limites, la population adhère fortement à ces initiatives culturelles qui ranime sa conscience nationale et son sens de la communauté. A cette occasion, la politisation de la nation tatare prend forme à son tour.

Jusqu'à la fin des années cinquante, la politisation du mouvement nationaliste des Tatars de Crimée se limite à un courant protestataire assez modéré, qui demeure peu ou prou dans le cadre politique institutionnel.

La situation évolue en 1962 avec la création du premier mouvement réellement politique par la plus jeune génération. L'expérience tourne court, après l'arrestation de quatre membres de la Ligue de la Jeunesse tatare, engagés dans l'exigence d'un retour inconditionnel de tous les Tatars de Crimée sur la péninsule.

Le phénix renaît de ses cendres deux ans plus tard, en 1964 avec l'élection des représentants chargés de jouer le rôle d'intermédiaires entre les communautés et à la fois les républiques d'accueil et le pouvoir central à Moscou. Ces élus deviennent des éléments clés du mouvement nationaliste. En 1966-67, ils organisent des manifestations à Moscou et occupent des locaux administratifs.

Au niveau local, les représentants d'une même localité se regroupent pour discuter des décisions et initiatives à prendre. Ces groupes se rassemblent en assemblées pour mettre au point les stratégies globales. Elles confèrent à la nation tatare, privée de toute représentation officielle, une légitimité nouvelle sous l'impulsion d'une élite renaissante en étroite symbiose avec l'ensemble de la population. Les différentes initiatives sont en effet présentées à la population qui développe ainsi un début de conscience politique. Les revendications n'évoluent d'ailleurs pas fondamentalement jusqu'en 1991. Le retour sur leur terre de tous les Tatars de Crimée doit s'accompagner du rétablissement de leurs droits politiques et nationaux dans le cadre d'une république de Crimée recouvrant son autonomie et sa liberté culturelle. La réhabilitation complète de la nation tatare et la reconnaissance de sa spécificité est ainsi réclamée dans le cadre politique en vigueur jusqu'en 1941.

Ce mouvement se caractérise par la forte adhésion populaire, bien que soumise à un risque de représailles de la part du pouvoir politique. Certaines pétitions rassemblent ainsi jusqu'à 100.000 signatures.²¹

Il s'arroge progressivement les prérogatives d'un État, organisant des référendums et des recensements officiels destinés à fédérer et à déterminer précisément les contours de la diaspora en exil pour en affermir le contrôle.

En 1967, des premiers retours en Crimée sont tentés par quelques milliers de Tatars, après la levée de l'accusation de trahison à l'encontre de leur peuple. Le retour n'ayant pas été autorisé pour autant, une grande partie d'entre eux est expulsée et ce n'est qu'en 1987 que ce mouvement reprend avec une ampleur nouvelle, encouragée par la politique de conciliation du gouvernement Gorbatchev.

²¹ L. Alekseyeva, *Soviet Dissent, Contemporary Movements for National, Religious and Human Rights*, 1985

CHAPITRE III :

NATION TATARE ET SOCIETE UKRAINIENNE.

Les Tatars rentrés au pays et leurs descendants forment actuellement environ 12% de la population de cette République autonome encore dominée par les slaves, notamment russes à 70%. La plupart des Tatars rentrés en Crimée sont des jeunes appartenant à la génération postérieure à la deuxième guerre mondiale. Avec un taux de natalité de 4,25 pour mille, c'est-à-dire plus du double que celui de leurs compatriotes slaves, les Tatars de Crimée deviennent un groupe ethnique de plus en plus important dans la péninsule.

I. La question de la naturalisation.

Lors de la disparition de la nationalité soviétique, avec celle de l'URSS en décembre 1991, les républiques nouvellement indépendantes ont dû définir de nouvelles citoyennetés. Ce processus a été mené à des rythmes différents et sans grande coordination. Il a ainsi entraîné un flou juridique d'autant plus sensible qu'il touchait des populations qui avaient été déplacées par le passé et qui reprenaient le chemin de leurs régions d'origine.

L'Ukraine a hérité de l'ancienne URSS du système dit de la propiska. Il implique que tous les citoyens doivent être enregistrés, en indiquant leur lieu de résidence, auprès du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, toute absence au-delà d'une certaine durée doit être signalée au commissariat de police.

Ce système crée une situation inextricable. En effet, sans propiska, on ne peut trouver d'emploi et sans emploi il est très difficile pour une personne d'obtenir une propiska.

N'ayant pas de résidence permanente ou d'emploi officiel, de nombreux Tatars de Crimée rentrés au pays vivent depuis des années sans propiska, ce qui peut les

exposer à des harcèlements de la part de la police. D'autre part, une proportion importante (même si cette proportion décline) de ceux qui sont enregistrés n'a toujours pas à ce jour la citoyenneté ukrainienne. Cette situation s'explique non seulement par les difficultés juridiques, mais aussi par les problèmes que pose la nécessité de prouver son lieu de naissance ou son ascendance, étant donné que les certificats de naissance étaient conservés dans des mosquées qui ont été détruites par les troupes soviétiques à la suite de la déportation de la population.

1. l'apatridie, conséquence de la loi de 1991 sur la citoyenneté.

En devenant indépendante, l'Ukraine a accordé la citoyenneté à toutes les personnes qui résidaient en Ukraine le 13 novembre 1991 et n'étaient pas citoyens d'autres Etats. Les milliers de Tatars de Crimée arrivés après cette date ont donc dû passer un test d'ukrainien, attester d'un emploi licite, prouver qu'ils avaient abandonné toute autre citoyenneté, et se soumettre à un test de détection du sida.

La demande formulée par les dirigeants tatars de Crimée, selon laquelle toutes les personnes rentrées au pays devraient obtenir automatiquement la citoyenneté ukrainienne, est restée sans suite. En outre, les autorités ukrainiennes étaient et restent hostiles à la double nationalité sous prétexte qu'un Etat nouvellement indépendant ne peut se le permettre, car il doit consolider son identité nationale. Elles craignent en effet qu'une double nationalité ne pousse la majorité russe de Crimée à réclamer son rattachement à la Fédération de Russie.

En conséquence, et jusqu'à très récemment, une part importante de la population rentrée au pays non seulement n'avait pas la citoyenneté ukrainienne mais était en fait apatride. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que la loi sur la nationalité de l'Ouzbékistan – pays d'où provenait la plus grande partie des rapatriés – n'a été adoptée que le 28 juillet 1992. Ainsi, les Tatars de Crimée originaires de l'Ouzbékistan, entrés en Crimée avant cette date (environ 25 000 personnes) et qui n'ont jamais déposé de demande de citoyenneté ouzbek près d'un consulat d'Ouzbékistan en Ukraine, sont restés dans un vide juridique²².

²² Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe (Lord Ponsoby), Rapatriement et Intégration des Tatars de Crimée, 2000, p7.

L'apatridie entraîne des conséquences graves. Les personnes apatrides ne peuvent être employées dans la fonction publique. L'enseignement supérieur est plus coûteux et certaines facultés (par exemple de droit) leur sont fermées. Par ailleurs, elles ne peuvent participer à la privatisation des biens immobiliers et des entreprises et ne peuvent se déplacer à l'étranger, y compris en Russie, à moins d'avoir des passeports post-soviétiques. Enfin, elles ne peuvent prendre part aux élections nationales ou régionales.

A leur retour, d'Ouzbékistan pour la plupart d'entre eux, les Tatars ne se dépêchaient pas d'abandonner leur citoyenneté précédente, afin de conserver leurs droits de propriété, éviter les impôts etc... Comme la double nationalité, en Ukraine, n'est pas prévue, ces personnes ne pouvaient obtenir la citoyenneté ukrainienne et par conséquent n'avaient pas de droit de vote.

En cinq ans (1991-1995), quatre-vingt-dix-sept personnes seulement ont retrouvé la citoyenneté ukrainienne et deux l'ont obtenue.

La demande ou l'obtention de la citoyenneté se heurtait en effet à divers obstacles. D'abord, beaucoup de personnes ne comprenaient pas l'importance de la citoyenneté par opposition à l'appartenance ethnique. Rares étaient les informations à jour et précises disponibles sur ces questions, malgré les efforts menés en ce sens par le ministère ukrainien de l'Intérieur et les campagnes de sensibilisation d'ONG de Tatars de Crimée. Les communautés de personnes rentrées au pays s'appuyaient surtout sur des rumeurs. Par contre, une idée fautive mais largement répandue était de penser qu'une simplification de la loi sur la citoyenneté permettrait d'accorder la citoyenneté automatiquement aux Tatars de Crimée. Certains candidats potentiels étaient découragés de faire la démarche compte tenu de son coût important et des difficultés diverses qu'elle impliquait. L'obtention de la citoyenneté entraînait certaines dépenses, en particulier pour les personnes qui avaient abandonné leur citoyenneté ouzbek. Le processus était d'autant plus confus que de nombreux fonctionnaires possédaient des informations inexacts ou périmées qui ne faisaient que compliquer le problème. Beaucoup de personnes ne trouvaient pas des documents qui avaient pu être perdus ou détruits par les troupes soviétiques ou par leur exil. Enfin, les plus pauvres avaient du mal à trouver l'argent nécessaire pour se procurer les documents nécessaires et prendre en charge leurs frais de déménagement.

2. Des premières mesures de simplification en 1997

La Russie, qui s'est proclamée héritière en droit des sites d'armement nucléaire, de la représentation au Conseil de sécurité de l'ONU et des autres attributs de superpuissance, ne s'est pas dépêchée d'assumer les crimes (déportations de populations) de l'Etat qui fut son prédécesseur. Bien plus, Moscou n'a apporté aucun soutien aux Tatars de Crimée déportés jadis sur décision du gouvernement soviétique. Et plus encore, elle a utilisé l'accroissement de la population musulmane en Crimée comme instrument de propagande pour suggérer la « menace turque » et justifier son aspiration à la présence militaire dans le Bassin de la Mer Noire, et surtout dans le port de Sébastopol.

Pour remédier à cette situation, des amendements ont été apportés à la loi sur la citoyenneté ukrainienne. Ils sont entrés en vigueur le 20 mai 1997.

La loi ainsi amendée prévoyait une procédure simplifiée d'octroi de la citoyenneté ukrainienne par affiliation aux personnes et à leurs descendants au premier et au deuxième degré, qui, à l'époque soviétique, ont été déportés de force, à la condition que ces personnes n'aient pas la citoyenneté d'un autre Etat.

La demande d'acquisition de la citoyenneté ukrainienne par affiliation devait être formulée avant le 31 décembre 1999. Après cette date, les Tatars de Crimée ont continué de bénéficier d'une situation privilégiée dans la mesure où ils sont dispensés d'établir la preuve de leur résidence depuis cinq ans sur le territoire ukrainien, de la connaissance de la langue, de l'existence de revenus suffisants et légaux et enfin de la reconnaissance de la Constitution ukrainienne.

Ces dispositions ont permis à toute personne anciennement déportée d'espérer obtenir la citoyenneté, sans pouvoir produire d'attestation de la présence de ses ancêtres en Crimée. Elles permettent aussi à un Tatar résidant encore sur son lieu d'exil de faire une demande d'affiliation pour préparer son rapatriement en vue de bénéficier de tous ses droits dès son arrivée. Malgré leur caractère provisoire, elles démontrent la bonne volonté du gouvernement ukrainien.

Si cette législation nouvelle marquait un pas majeur dans la bonne direction et réduisait effectivement le risque d'apatridie pour les personnes déjà retournées en Ukraine, elle ne levait pas pour autant le principal obstacle : l'exigence d'abandonner

toute autre citoyenneté comme condition sine qua non. Cette condition était d'autant plus mal ressentie que la durée de traitement des dossiers à l'ambassade d'Ouzbékistan pouvait dépasser un an.

A la veille des élections au Parlement ukrainien, en mars 1998, les membres du Medjlis (organe de représentation des Tatars), ont adressé au gouvernement ukrainien la demande d'accorder aux Tatars, citoyens d'autres pays, le droit de vote « à titre d'exception »²³. On leur a proposé une procédure simplifiée de naturalisation, mais le gouvernement ukrainien a remarqué que la dérogation à la loi, pendant l'attribution des droits de vote à des non-citoyens d'Ukraine, provoquerait un précédent indésirable.

Grâce à l'intervention du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU et du Haut commissariat aux minorités ethniques de l'OSCE, les autorités ukrainiennes et ouzbeks ont adopté des mesures facilitant la naturalisation des Tatars de Crimée.

Ainsi, plus de 50 000 d'entre eux ont pu acquérir la citoyenneté ukrainienne. Ce chiffre inclut les 25 000 personnes qui étaient devenues apatrides parce que leur retour a eu lieu entre novembre 1991, quand la nouvelle loi sur la citoyenneté a été adoptée par l'Ukraine, et juillet 1992, quand l'Ouzbékistan a adopté sa nouvelle loi.

Les autres 25 000 Tatars de Crimée ont bénéficié de l'Accord sur la prévention de la double nationalité signé par les gouvernements de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan en août 1998, établissant une procédure accélérée pour renoncer à la citoyenneté ouzbek et acquérir l'ukrainienne.

Près de 20 000 Tatars de Crimée venant d'autres pays de la Communauté d'Etats Indépendants sont aussi retournés en Ukraine. Le HCR a également collaboré avec le gouvernement ukrainien dans la négociation d'accords sur la citoyenneté avec d'autres pays, notamment le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

3. De récentes mesures encourageantes

La citoyenneté est en effet nécessaire pour bénéficier des droits sociaux, pour participer au processus de privatisation, pour travailler dans la fonction publique et pour participer aux élections. Or, en 1999, de 60 000 (selon le comité d'Etat aux

²³ Rostyslaw Pawl, Les Tatars en Ukraine, qui paiera les dettes d'autrui ?, « Le Kaléidoscope ukrainien » 1998, p2.

nationalités) à 120 000 (selon le Medjlis) Tatars ne possédaient pas encore de passeport ukrainien²⁴.

L'Ouzbékistan a ainsi levé les barrières administratives et pécuniaires qui rendaient difficile l'abandon de la citoyenneté ouzbek. Jusqu'en août 1998, l'Ouzbékistan ne permettait l'abandon de la citoyenneté ouzbek qu'à l'issu d'un entretien personnel à l'ambassade à Kiev et après le règlement d'une taxe de cent dollars.

Le 28 août 1998, les gouvernements de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan ont conclu un accord visant à simplifier le processus de renonciation à la citoyenneté ouzbek par les personnes ayant été déportées de Crimée. Les services locaux du ministère de l'intérieur ukrainien deviennent responsables de la collecte des formulaires de renonciation et de leur transmission aux autorités ouzbeks. Le nouvel accord prévoit même la suppression des frais (environ 100 dollars) perçus jusqu'ici par les autorités ouzbeks. Cette décision, qui représente à elle seule un progrès important sur la voie de la réintégration, a été rendue possible grâce aux efforts concertés des deux gouvernements concernés et d'un certain nombre d'organisations internationales, parmi lesquelles le HCR, l'OIM et l'OSCE. Il revient au Gouvernement ukrainien le mérite d'avoir pris l'initiative d'engager l'Ouzbékistan dans des négociations qui ont finalement porté leurs fruits.

En conséquence, vers la mi-juin 1999, environ 25 000 Tatars de Crimée apatrides ont reçu des passeports ukrainiens. Le groupe suivant se compose d'environ 40 000 citoyens ouzbeks, et 26 000 dossiers de renonciation ont déjà été envoyés à Tachkent. Actuellement, environ 90 % des Tatars de Crimée n'ayant pas déjà la citoyenneté ukrainienne en ont fait la demande. Les 10 % qui restent sont surtout des Tatars de Crimée titulaires de passeports ouzbeks et qui, parce qu'ils possèdent des propriétés, ne souhaitent pas demander pour le moment la citoyenneté ukrainienne.

On peut donc dire que le problème de l'apatridie est quasiment résolu, essentiellement grâce aux efforts concertés de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan, avec l'aide et le soutien sans faille du HCR. Il est regrettable que les autres pays de la CEI dans lesquels vivent d'importantes communautés de Tatars de Crimée manifestent

²⁴ *Les Tatars de Crimée: un retour au pays difficile* in *Regard sur l'Est*, numéro 27 (octobre-décembre 2001)

peu d'intérêt à conclure ce type d'accord visant à simplifier les procédures avec l'Ukraine.

II. Les difficultés économiques et sociales.

Dès 1987, 17.500 Tatars de Crimée s'installaient en Crimée, fin 1990, ils étaient près de 100.000 et en 1995 environ 250.000 soit près de la moitié de la population exilée.

1. Un problème économique pour l'Ukraine, aux répercussions régionales

En dépit de sa volonté de résoudre le problème tatar, l'Ukraine estime qu'elle n'est pas responsable de cette déportation et que, par conséquent, elle ne doit pas assumer seule l'héritage de l'URSS dans ce domaine. Elle considère que la Russie et les républiques d'exil en Asie Centrale sont également concernées au premier chef, ce qu'elles récusent. Ainsi, les 400 millions de roubles accordés en 1992 par la Russie au comité gouvernemental chargé des minorités sont présentés avant tout comme une aide à lutter contre l'inflation galopante du moment.

Après des débuts difficiles, l'Ukraine inscrit l'aide au retour des Tatars parmi les programmes d'assistance aux anciens déportés. Des fonds sont ainsi alloués pour faciliter la réinstallation en Crimée. En 1995, 10 millions de dollars environ sont investis dans ce but. Mais la fragilité économique du pays et l'existence d'impératifs plus importants pour le gouvernement lui empêchent de tenir ses engagements et les programmes d'aide sont fortement amputés.

En mai 1996, la conférence sur les mouvements de migration dans l'ex-URSS réunit à Genève le Haut Comité des Nations Unies aux Réfugiés (HCNUR), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) pour donner un nouveau cadre juridique au rapatriement des anciens déportés. Elle contribue à créer des conditions favorables au travail des ONG et une fondation « Assistance » est créée en Crimée.

Jusqu'à-là, leur installation n'a pas aggravé les relations interethniques, ce que reconnut l'ONU en distinguant le chef du Medjlis, Moustafa Djemilev. Kiev a attribué 300 millions de dollars pour l'installation des Tatars, en construisant

notamment 300 000 m² d'habitation et tout un réseau d'écoles et d'hôpitaux. Ce n'est cependant pas suffisant : le nombre des arrivants n'est en rien limité et les Tatars reviennent en Crimée par communautés entières²⁵.

Aussi, Kiev approuve volontiers toute initiative d'aide aux Tatars de Crimée. La Banque islamique du développement (BID) et l'OSCE sont au nombre des donateurs. Selon le ministère des affaires étrangères (MAE) ukrainien, apporte son soutien non seulement aux pays islamiques, mais aussi aux communautés musulmanes. Cette aide a un caractère exclusivement humanitaire, indépendant des contingences politiques. D'après le chef du service d'Information du MAE, Viktor Nahaytchouk, la somme proposée par la BID en 1998 a été plus élevée que celle qu'a octroyé l'Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe (OSCE).

Le Commissaire général de l'OSCE, M. van der Stoel, en mission en Ukraine en mai 1998, a tiré la conclusion que les autorités ukrainiennes essaient, par tous les moyens, de contribuer à la détente des relations, et ont besoin, à cette fin, d'une contribution financière adéquate. Cependant, du fait du budget limité de l'OSCE, la solution définitive du problème de l'installation des Tatars réside dans les accords bilatéraux.

L'année suivante, le HCR a lancé en Crimée une grande campagne d'information sur la nouvelle procédure. Il a débloqué 2,3 millions de dollars d'aide en 1999 pour aider à faire connaître les démarches simplifiées et à mettre en place des programmes de création d'emplois et de construction de logements pour les rapatriés. Plus de trente-sept projets de réhabilitation ou de construction de logements ont déjà été menés à bien, ce qui a permis d'abriter quelques milliers de familles jusqu'ici sans logis. Les ONG des Tatars de Crimée, et notamment «Assistance» et Initsium (financées et aidées par le HCR) jouent un grand rôle dans cette campagne de sensibilisation.

En 1999, l'Ukraine a budgétisé 20 millions de grivnas (environ 5 millions de dollars) pour financer des programmes de rétablissement, mais les dépenses réelles n'ont pas dépassé 5 millions de grivnas.

Or les pays de la CEI d'où les Tatars reviennent, ne s'empressent pas de soutenir l'Ukraine à cet égard. Plus encore, de telles relations avec eux provoquent de nouveaux problèmes.

²⁵ Rostyslaw Pawl, Les Tatars en Ukraine, qui paiera les dettes d'autrui ?, « Le Kaléidoscope ukrainien » 1998, p1.

Ainsi, la thèse de la « menace turque » se bâtit sur le fait que, selon les estimations, 4 à 6 millions de Tatars de Crimée habitent en Turquie. Les négociations d'aide avec ce pays se poursuivent depuis quelques années, mais l'Ukraine a besoin plutôt d'une aide humanitaire que d'une aide religieuse dont s'occupent plus activement les organisations turques. Cette question a fait l'objet de débats lors de la visite du Président turc Demirel en Ukraine, en mai 1998. M. Demirel s'est même rendu en Crimée, mais cette aide s'est avérée symbolique, s'étant limitée à l'installation de quelques familles.

Tous ces faits mettent en évidence l'acuité du problème de l'installation des Tatars en Crimée. Si on n'arrive pas à le résoudre, la Crimée risque de devenir un foyer de tension en raison des conflits entre les arrivants et la population résidente, par suite de problèmes sociaux non résolus.

Jusqu'à présent, le gouvernement ukrainien est parvenu à contrôler la situation. Ne serait-ce qu'en 1992, où le conflit entre les Tatars et la population qui s'est établie à leur place (principalement russe) a pris des formes violentes près du village Krasnyï raï. Après cet incident, le gouvernement et les organisations tatares ont réussi à contenir les confrontations. Mais on a laissé courir la situation et, depuis quelques temps, les groupements tatars s'infiltrèrent dans les milieux criminels de la péninsule, se disputant la sphère d'influence avec les clans de la mafia locale. Cela provoque une irritation chez la population locale et ne contribue pas à la stabilisation sur la péninsule.

2. Le " samozakhvat " : le combat pour la terre

Il est intéressant de noter que ce n'est pas « avant tout (...) un souci d'amélioration des conditions de vie »²⁶ qui pousse les Tatars au retour. En quittant l'Asie Centrale, ils perdent en effet leur emploi et tous leurs biens pour satisfaire des convictions identitaires profondes.

Le coût du voyage tout d'abord représente un premier sacrifice important, amplifié par le niveau des taxes sur les biens importés à l'arrivée. Seules les familles

²⁶ Anne de Tinguy, rapatriements liés aux changements politiques survenus dans les pays d'Europe centrale et orientale, Strasbourg, 1997

« aisées » peuvent ainsi envisager le retour. Nombreuses sont celles qui attendent de voir s'améliorer ces conditions.

Le caractère spontané, massif et rapide du rapatriement des Tatars de Crimée et la situation économique et politique de la jeune Ukraine indépendante n'ont pas permis la mise en place de mesures d'intégration efficaces. Effectués dans le désordre à grande échelle, les retours ont souvent été assez bien préparés au plan individuel. Le plus souvent, le chef de famille est le premier à partir pour essayer d'abord de trouver un logement puis un emploi et surtout un permis de résidence. La famille doit suivre ensuite. Les difficultés administratives produisent des situations illégales, l'installation ayant très souvent lieu sans autorisation préalable.

Le seul instrument utilisé par les autorités locales, l'autorisation de résidence, a plus contribué à l'exclusion et à la discrimination des migrants qu'à leur intégration. Les autorités locales ont empêché les Tatars de se réinstaller dans leurs provinces d'origine situées dans le sud de la presqu'île ainsi que de se loger en ville (seul 30% environ des Tatars, majoritairement issus des villes d'Asie centrale vivent actuellement dans des centres urbains). La majorité d'entre eux a été regroupée dans des "zones de peuplement compact" aux conditions sanitaires des plus désastreuses: 180 "colonies" sur 240 ne possèdent ni l'eau courante, ni l'électricité. La population en subi les conséquences démographiques : depuis 1996, son taux de croissance est négatif.

Les Tatars de Crimée ont fait du "samozakhvat" (auto-appropriation) leur cheval de bataille. Le combat pour la terre a tourné à l'émeute en 1992. Le 1er octobre 1992, les autorités locales ont procédé à la destruction de constructions illégales à Alouschta, dans la région de Krasnyï Raï. En réaction, les 5 et 6 octobre, deux à trois milles Tatars ont déclenché une manifestation violente à Simferopol au cours de laquelle le Soviet Suprême a été pris d'assaut. Cet événement a fait craindre un moment le début d'un conflit, mais il a conduit en fait les autorités locales à infléchir leurs positions. Quelques mois plus tard, elles cessaient toutes destructions et adoptaient le 25 mars 1993 un décret prévoyant l'attribution de 3500 hectares aux peuples déportés et

obligeant les soviets locaux à distribuer des parcelles pour la construction de logements²⁷.

3. Un environnement social hostile

On estime que 60 % des Tatars de Crimée rentrés au pays sont au chômage²⁸. Les autres occupent surtout des emplois de second ordre qui ne correspondent pas à leur formation ou à leur expérience professionnelle. Les Tatars de Crimée ont été une communauté relativement prospère en Ouzbékistan. La plupart ont perdu les économies d'une vie entière dans la débâcle économique et l'hyper-inflation qui a suivi le démantèlement de l'URSS.

Le chômage et la difficulté à trouver des sources de revenus légitimes et fiables restent un gros problème pour les Tatars de Crimée rentrés au pays. Non seulement les offres d'emplois sont peu nombreuses, mais elles correspondent rarement à l'expérience professionnelle ou à la formation des candidats. Le faible taux d'emploi chez les Tatars de Crimée peut s'expliquer par divers facteurs, et notamment par un statut juridique incertain (en particulier l'absence de propiska ou de citoyenneté), par la pratique répandue du népotisme, etc. Même les personnes qui ont un emploi ou ont droit à une pension souffrent de plus en plus d'insécurité financière. En effet, les salaires, d'une façon générale, sont faibles, incertains (retards de paiement, contrats de courte durée), voire non payés, la rémunération étant alors versée en nature. Dans ces conditions, les familles des Tatars de Crimée dépendent de moins en moins des salaires ou des pensions et de plus en plus de petites entreprises ou de l'artisanat. Les activités dans ce secteur se caractérisent par de faibles niveaux d'investissements, par des fluctuations saisonnières et par une grande souplesse.

Bien qu'ils n'aient jamais été considérés comme un secteur prioritaire par rapport à d'autres, les services sociaux restent un domaine où des améliorations importantes pourraient être apportées. Etant donné les faibles revenus de la communauté tatare rentrée en Crimée, les coûts des services sociaux sont pratiquement prohibitifs.

²⁷ *Les Tatars de Crimée: un retour au pays difficile* in *Regard sur l'Est*, numéro 27 (octobre-décembre 2001)

²⁸ Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe (Lord Ponsoby), *Rapatriement et Intégration des Tatars de Crimée*, 2000, p9.

L'accès à ces services est rendu difficile à la fois par des coûts officiels (médicaments, approvisionnements, transport) et par des coûts non officiels (pots de vin et autres bakchichs donnés aux médecins pour pouvoir bénéficier de toute leur attention et d'un traitement approprié). Ce dernier élément aurait considérablement augmenté, notamment depuis que les médecins sont mal payés, voire pas payés.

Les Tatars de Crimée prétendent toujours être victimes de discriminations. Les anciens préjugés sont tenaces, les Tatars revenus au pays restant stigmatisés comme collaborateurs nazis. La population slave locale fait preuve vis-à-vis d'eux d'une xénophobie regrettable. Au mieux, elle se désintéresse de leur sort. Cette ségrégation de fait accentue les difficultés de communication entre les deux principales communautés ethniques, mais elle est aussi partiellement auto-imposée par les Tatars de Crimée, qui préfèrent vivre dans des habitats surpeuplés et envoyer leurs enfants dans des écoles tatares plutôt que dans des écoles mixtes ou russes. D'autre part, les Tatars de Crimée squattent de nombreux logements abandonnés ou non occupés ou investissent des terres agricoles, ce qui ne fait qu'aggraver les relations qu'ils entretiennent avec la population slave.

Du point de vue des Slaves, les Tatars qui retournent menacent leur accès au pouvoir politique et aux ressources économiques et risquent de rendre la Crimée moins « russe ». Ceci donne à Kiev un champ élargi de manœuvre politique, dont il a été tiré profit.

4. Les difficultés matérielles d'installation

Le rétablissement en Crimée a prélevé un lourd tribut sur les Tatars de Crimée. Les conditions difficiles de leur nouvelle vie, les mauvaises perspectives d'emploi, la pénurie de logements et l'insuffisance des infrastructures, y compris sociales, a entraîné une dislocation de la communauté, qui manque de cohésion et de possibilités de socialisation. Le taux de divorce augmente, les valeurs traditionnelles familiales se perdent et la délinquance est en hausse. Avant leur retour, 71 % des Tatars de Crimée vivaient dans des villes. Aujourd'hui, 60 % d'entre eux vivent dans des zones rurales, regroupés en 300 établissements différents.

Les infrastructures de base restent rares dans les établissements très denses des Tatars de Crimée. L'absence d'eau, de route et d'électricité rend la vie particulièrement difficile et peu propice au retour ou à une réintégration rapide. La

grande majorité des personnes qui vivent dans ces établissements souffrent de ces insuffisances. L'absence quasi totale d'infrastructures rend très longue et très difficile la construction de logements. Beaucoup de maisons restent inachevées. Plus les établissements ont été créés récemment, plus l'infrastructure a tendance à être médiocre.

Les conditions sont particulièrement effrayantes dans le cas d'établissements sauvages. Sur l'ensemble des établissements et des quartiers d'habitation, 70% ont l'électricité, 27% l'eau, 10% des routes macadamisées et seulement 4% le gaz. Personne n'a le tout-à-l'égout.

Entre 1989 et 1996, les investissements d'équipements dans les établissements surpeuplés ont été financés par le Gouvernement ukrainien, mais ce financement a été pratiquement interrompu en 1996. Selon les estimations officielles de l'Ukraine, les besoins en investissement pour compléter les travaux d'infrastructure s'élèveraient à 148 millions de dollars. Selon certaines sources fournies par les Tatars de Crimée, ce chiffre serait de 2 milliards de dollars²⁹.

Les personnes de retour arrivent dans un pays qui connaît déjà une crise du logement, et dont la situation économique est encore aggravée par l'effondrement qui a suivi la désintégration de l'URSS. En 1995, un ménage ukrainien sur sept n'avait pas de logement propre ou permanent, partageant donc un toit avec des personnes de la famille ou vivant temporairement dans des locations ou des pensions. Le ralentissement des programmes de constructions de logements a encore accentué le problème. Même en 1995, les constructions neuves ne représentaient que 20 % du niveau – pourtant pas particulièrement élevé – atteint en 1990.

Dans le cadre du programme de rétablissement des Tatars de Crimée, 196 800 m² de logements d'habitation ont été commandés entre 1991 et 1995. Selon les normes gouvernementales en vigueur en Ukraine (13,56 m² par personne), cela permettrait en théorie de répondre aux besoins de 14 513 personnes. En outre, le Gouvernement ukrainien accorde des subventions pour la construction ou l'achat de logements par les groupes les plus vulnérables (familles nombreuses, handicapés, personnes âgées, etc.). Les retards dans le versement des subventions et l'inflation ont notablement

²⁹ Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe (Lord Ponsoby), Rapatriement et Intégration des Tatars de Crimée, 2000, p9.

réduit l'efficacité de cet instrument d'assistance. Le nombre de logements (maison ou appartement) achetés chaque année est d'environ 200. A la suite de la réforme monétaire et dans la conjoncture actuelle, très inflationniste, la construction des logements nouveaux s'est pratiquement interrompue. Les travaux eux-mêmes durent très longtemps, souvent des années, par manque de moyens de financement et parce que les économies personnelles des personnes concernées ont été fortement rognées par l'inflation.

5. Perspectives culturelles

Des décennies de soumission et d'exil ont entraîné une érosion de la langue et de la culture des Tatars de Crimée. Si le tatar reste la langue de communication au sein de la communauté, sa connaissance est en grande partie superficielle. Elle se limite à des usages dialectaux au niveau d'une conversation simple. La langue parlée est datée et, en particulier, elle ne dispose pas du vocabulaire scientifique et technique nécessaire à toute langue moderne.

Pour les Tatars de Crimée, le renouveau de la langue et de la culture, presque entièrement détruites à la suite de décennies de persécution, est une question très sensible. Une conviction répandue est que la langue est au cœur de l'appartenance ethnique, ce qui permet de se sortir plus facilement des difficultés actuelles. En même temps, la connaissance de la langue se limite essentiellement à un dialecte parlé, très corrompu par les emprunts à d'autres langues. De plus, la communauté des personnes rentrées au pays est partagée quant à la manière d'aborder la question du renouveau linguistique. Si la plupart d'entre elles préconisent l'ouverture d'écoles dans lesquelles le tatar serait la langue d'instruction, d'autres craignent de s'engager dans un isolationnisme linguistique qui mettrait les élèves de ces écoles en position défavorable pour poursuivre des études supérieures ou trouver des emplois mieux rémunérés. D'autres encore sont favorables à des écoles mixtes, estimant que celles-ci joueraient le rôle de creuset culturel favorisant la compréhension interethnique et la coexistence. En ce qui concerne la culture et l'éducation, les autorités ukrainiennes ont investi des sommes et des efforts importants pour répondre aux besoins de la communauté revenue au pays. Dans la Crimée d'aujourd'hui, on compte huit écoles de Tatars de Crimée (précisons que, dans cette péninsule essentiellement russophone, il n'existe qu'une seule école ukrainienne), une bibliothèque, un théâtre, etc.

Les Tatars de Crimée suivent des cours à l'institut pédagogique de Crimée. Il existe une faculté tatare de Crimée à l'université nationale de Simferopol, des écoles mixtes et des institutions d'enseignement supérieur ailleurs en Ukraine et à l'étranger. Enfin, une école spécialisée pour les enseignants tatars de Crimée a été créée, tandis que six journaux et magazines écrits en tatar répondent aux besoins culturels et internationaux des personnes revenues aux besoins culturels et internationaux des personnes revenues au pays.

III. Le problème de l'intégration politique.

Si les tensions ont été vives entre Kiev et les leaders tatars, c'est avant tout avec la population russe indépendantiste et les autorités locales qu'ont eu lieu les principaux conflits ouverts. Dès 1991, les Tatars de Crimée ont fait preuve d'un loyalisme certain envers Kiev, quand bien même ce loyalisme était nourri par des sentiments russophobes et par la peur d'un rattachement à la Russie, l'opresseur de toujours. Ainsi, c'est grâce aux voix tatars que le "oui" l'a emporté en Crimée au référendum sur l'indépendance de l'Ukraine en décembre 1991. En outre, des mesures facilitant l'intégration des Tatars ont été adoptées. La langue tatare a été élevée au rang de langue officielle en République de Crimée, les fêtes musulmanes sont jours fériés, des mosquées ont été restituées et une bibliothèque nationale a été ouverte. De plus, des écoles tatars accueillent les enfants des rapatriés.

1. La revendication du statut de peuple autochtone

Si les Tatars de Crimée se battent pour l'amélioration de leur situation économique et sociale, leur combat est aussi politique. Leurs principales revendications furent – et pour certaines demeurent – la naturalisation de tous les Tatars, l'obtention du statut de peuple autochtone, la restitution des terres spoliées en 1944 et la reconnaissance officielle du Kouroultai et du Medjlis.

Créées dès 1991, ces deux instances de représentation du peuple tatar se sont imposées sur la scène politique locale où s'entremêlent et s'affrontent également les intérêts des russes indépendantistes et des ukrainiens nationalistes. Le Kouroultai,

c'est à dire le parlement, est composé de 262 membres, élus par scrutin indirect. Le Medjlis, ou conseil exécutif, est composé de 33 membres. Tous deux sont tenus par l'Organisation du Mouvement National des Tatars de Crimée (OKND) dirigée par Moustafa Djemilev.

Malgré leurs revendications, ces deux organes ne sont pas reconnus par le gouvernement de Crimée. Celui-ci ne cache d'ailleurs pas ses sentiments anti-tatars, ses membres étant déjà en fonction avant la chute du régime soviétique qui avait mené les expulsions des premiers Tatars de retour en Crimée.

Leur principale revendication, l'octroi du statut de peuple autochtone au peuple tatar, demeure à ce jour insatisfaite. L'Etat ukrainien leur consent uniquement le titre de minorité ethnique. Se référant à un statut créé par l'ONU en 1982 pour les peuples indigènes d'Amérique du sud et d'Australie, les leaders tatars lient la question de leur dénomination à la légitimité du Kouroultai et du Medjlis : tout peuple autochtone a droit à ses propres instances de représentation. Cette question a été rendue encore plus complexe par l'adoption de la nouvelle constitution ukrainienne en 1996 qui utilise à trois reprises le terme de peuple autochtone à côté de celui de minorité. Nulle part n'est explicitée la différence entre les deux termes, ni à qui ils s'appliquent respectivement. Face au refus du pouvoir central de préciser les articles de la Constitution, l'ambiguïté demeure.

Les Tatars de Crimée proposent un système à deux niveaux. Au niveau local, des conseils seraient élus pour représenter toute la population. Ils seraient secondés par les Medjlis locaux dans les régions à forte concentration tatar. Au niveau national, le Parlement de Crimée se composerait de deux chambres, un Conseil des représentants du peuple de 100 députés élus par toute la population sur une base territoriale et le Medjlis, composé désormais de 50 membres, agissant comme une chambre haute. L'élection d'un président à la majorité absolue est également envisagée. Elle ne pourrait être entérinée qu'à condition qu'il obtienne 50% des voix des votants indigènes. Ses pouvoirs seraient contrebalancés par l'élection d'un vice-président par le Kouroultai.

Il est intéressant de noter que l'indépendance n'est revendiquée à aucun moment, les Tatars considérant que la Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine.

Par ailleurs, les membres du Medjlis ont parfaitement conscience que leur autonomie à l'intérieur de l'Ukraine, même à long terme, serait irréalisable compte tenu du

poids démographique et politique insuffisant que représente la population tatare. Pourtant, elle est brandie comme une menace à chaque fois que les tensions entre le Medjlis et les dirigeants de Crimée.

Bien qu'ils ne soient pas non plus reconnus officiellement par Kiev, le Kouroultai et le Medjlis sont ses interlocuteurs officiels, d'autant plus qu'au fil de la décennie les leaders tatars ont su modérer leurs revendications et troquer leur habit de meneurs de foules pour celui de politiciens respectables.

Les prémisses d'une auto-administration tatare se dessinent ainsi. Le Medjlis est en effet renforcé par 320 Medjlis locaux, dont les membres sont élus, qui tissent un véritable réseau dans toute la péninsule. Partout où se regroupent des Tatars, un Medjlis local prend en charge leurs intérêts et joue le rôle d'interlocuteur unique vis à vis des autres minorités ainsi que des autorités locales. Ces structures locales sont indépendantes des autorités ukrainiennes, étant financées par leurs « administrés » exclusivement.

Pour autant, les Tatars ne souhaitent pas s'isoler mais au contraire s'intégrer dans la société ukrainienne et en particulier dans la vie de la Crimée. Cette intégration reste à conquérir, par la participation à la vie politique et administrative locale.

2. La lutte pour la représentation locale

Dire que la situation des Tatars de Crimée rentrés au pays est loin d'être idyllique serait un euphémisme. Les représentants de cette communauté parlent en effet de ghettoïsation. La plupart des rapatriés vivent dans des établissements concentrés à la périphérie des villes, ce qui ajoute à leur isolement.

Le problème politique majeur est celui de leur sous-représentation au niveau local et régional. Cette situation s'explique en partie par le boycott des élections locales, décrété par le Mejlis en 1995. En revanche, les Tatars de Crimée comptent à cette époque deux députés au Parlement ukrainien, un élu au scrutin majoritaire, l'autre au scrutin proportionnel. Au niveau national en effet, le système électoral combine à 50-50 les deux types de scrutin. Jusqu'à 1997, les Tatars de Crimée avaient un contingent de quatorze sièges au parlement de Crimée, qui en compte quatre-vingt-

seize. La situation change cependant en 1998 avec l'adoption par la République autonome de Crimée d'une nouvelle Constitution.

Contrairement au Parlement ukrainien, les élections au parlement de Crimée s'effectuent au scrutin majoritaire. En conséquence, les Tatars de Crimée, qui constituent partout une minorité, même importante, et qui sont dispersés sur l'ensemble de la péninsule, ne peuvent faire élire un seul candidat au Parlement au début de la décennie quatre-vingt dix. Lors des élections de 1998, la représentation des 12% de la population constitués par les Tatars est assurée à hauteur de 5,1% dans les soviets de districts (40 élus), 3,9% dans les soviets de villages (32 élus), 11,8% dans les conseils ruraux (489 élus), 8,8% dans les soviets municipaux (12 élus) et enfin 4,9% dans le soviet de Simféropol (6 élus).

Les plus radicaux préconisent un système de quotas, voire le rétablissement de tous les droits et privilèges qu'ils avaient avant la déportation et qui s'apparentent à une discrimination positive : quota de 30 %, et statut de langue nationale en Crimée accordé au tatar. Un traitement préférentiel de ce genre est difficilement justifiable dans un Etat multiethnique. Par contre, un système électoral à la proportionnelle en République autonome de Crimée (RAC) pourrait remédier à cette situation.

Les Tatars de Crimée sont pratiquement absents des postes de responsabilité dans les divers organes administratifs. Cela ne facilite leur pas les choses lorsqu'ils cherchent à faire pression pour obtenir des décisions qui leur soient favorables. Ainsi, les municipalités où se sont établis des Tatars de Crimée n'ont souvent pas de politique d'ensemble, se contentant de «parquer» les rapatriés dans des «réserves» et des logements de fortune.

La représentation des Tatars de Crimée dans les organes du Gouvernement de Crimée atteint 6% dans les bureaux du procureur de la République de Crimée, 1,7% dans les tribunaux et 1,7% au ministère de l'Intérieur. Ils ne représentent que 0,1% des membres des forces de police et des services de sécurité.

En janvier 1999, des troubles éclatent après l'explosion d'une bombe le premier jour du ramadan qui détruit le bureau de Moustafa Djemilev dans les locaux du Medjlis. Les Tatars se mobilisent en masse et amènent le président Koutchma à faire de nouvelles concessions. Le décret du 17 mai institue un Conseil représentatif tatar, présidé par Djemilev. Ses attributions sont doubles. Il est chargé d'une part de résoudre les questions d'intégration politique, économique et sociale et d'autre part

de statuer sur l'avenir du Medjlis et du Kouroultai. Soucieuses de ne pas laisser Kiev prendre l'initiative sur la question tatar, les autorités de Crimée instituent à leur tour un Conseil tatar au sein du gouvernement de Crimée. Elles accordent également aux Tatars le droit d'acquérir des terrains dans la péninsule d'ouvrir leurs propres écoles.³⁰

3. les scissions du mouvement national

Le mouvement des Tatars de Crimée, partie intégrante dès les années 1960 du mouvement pour la défense des droits de l'homme en URSS, se déclarait traditionnellement contre toute forme de violence. Cependant, après 1992, ces traditions se sont rompues. Bien entendu, il ne s'agit pas de « violence de masses ». Mais en 1993, certains cas de résistance par la violence, devenus plus fréquents, ont incité à la réflexion. Quelle voie allait prendre le mouvement des Tatars de Crimée conduit par des gens qui ne craignent ni la milice, ni les batailles de rues, ni les poursuites « criminelles » ?

En 1997, après le IIIème Kouroultai (Congrès des représentants des Tatars de Crimée) on observe une radicalisation totale des positions des Tatars de Crimée. Celle-ci se manifeste dans la proclamation du passage de l'immigration à l'instauration d'une autonomie pour les Tatars de Crimée au sein de l'Ukraine. Dans les documents fondamentaux du IIIème Kouroultai, les questions politiques et juridiques ont été avancées au premier plan de l'activité de propagande du Medjlis. Le Congrès utilise souvent la notion de « peuple autochtone », terme non défini juridiquement, pour justifier son but stratégique de fonder un Etat propre en Crimée.

L'activité internationale des organisations politiques des Tatars de Crimée s'est sensiblement dynamisée dans le but de propager leurs intérêts. Tous les efforts sont conjugués pour approfondir les relations avec la Turquie par souci de transformer le problème local des Tatars en partie intégrante de la politique extérieure d'Ankara dans la région de la Mer Noire. Pour ce faire, on utilise amplement le facteur islamique dans son aspect idéologique. 60 000 Tatars ont signé l'appel « La situation du peuple tatar privé de droits et l'ignorance de ses droits légitimes », bien que le

³⁰ L.HYDE, Ukraine : Crimean Tatars end Protests after Agreements, in RFE/RL Newlines, mai 1999

Medjlis comptât sur 150 000 signatures. Cet appel a été adressé au Président et aux députés ukrainiens, ainsi qu'au Commissaire de l'ONU chargé des droits de l'homme et à l'OSCE.³¹

Une activité intense se déploie dans le but de créer un réseau de banques et d'entreprises à même de financer la réalisation des plans politiques du mouvement tatar.

De plus, les autorités ukrainiennes ont misé sur certains leaders du mouvement tatar de Crimée et ont conclu, d'après leur attitude loyale, qu'il fallait tout miser sur ce mouvement, délaissant d'autres atouts. Des leaders engagés dans les structures officielles, parmi lesquels Refat Tchoubarof et Moustafa Djemilev, ont perdu le contact avec le mouvement tatar et sont devenus des traîtres aux yeux de certains. Ainsi, Kiev a contribué inconsciemment à la scission du mouvement des Tatars. Mais l'éventualité d'une telle scission découlait de son histoire dès les années 1980. En résultat, le mouvement déjà bien organisé et suffisamment ambitieux peut se retrouver sous la direction de personnes ayant une attitude différente envers l'Ukraine.

A la session extraordinaire du Kouroultai, en décembre 1997, on a exclu du Medjlis et publiquement condamné tous les représentants de l'opposition. La plupart des exclus se sont réunis autour de l'ancien vice-premier ministre de Crimée Lènour Aryfov, connu pour son credo démocratique et libéral. Aryfov a déclaré qu'il voulait créer un nouveau parti tatar « Millet » (« le peuple ») pour permettre aux Tatars d'émettre un choix. On accuse la direction du Medjlis d'autoritarisme et de soumission du mouvement national aux intérêts de certains individus. Si « Millet » soutient l'idéologie libérale de sa direction, le gouvernement ukrainien pourra l'utiliser au cours de pourparlers avec le Medjlis. Les autorités ukrainiennes auront intérêt à montrer qu'elles sont capables de mener un dialogue avec tous les Tatars par l'entremise de leurs différentes organisations. Ce serait l'occasion de faire comprendre au Medjlis qu'une stratégie plus radicale serait contre-productive et que refus du dialogue ne procurerait aucun avantage aux Tatars de Crimée.

³¹ Rostyslaw Pawl, Les Tatars en Ukraine, qui paiera les dettes d'autrui ?, « Le Kaléidoscope ukrainien » 1998, p1.

CONCLUSION

Les Tatars de Crimée ont patiemment reconstitué une conscience nationale pendant leur exil en Asie Centrale. Cette dynamique a été initiée par une renaissance culturelle. Elle s'est ensuite ancrée dans un mouvement politique, tendu vers la perspective d'un retour sur les rives de la Mer Noire, devenu enfin possible en 1991. Ces étapes ont été rythmées par l'évolution du contexte intérieur soviétique et ukrainien désormais.

Ce retour tant attendu est finalement mal né. L'effondrement soviétique interrompt brutalement un processus qui aurait pu déboucher sur un rapatriement organisé et planifié des Tatars sur la péninsule. C'est au contraire l'improvisation et la désorganisation qui prévalent et créent une situation durablement ambiguë et conflictuelle.

A leur retour, les Tatars se heurtent en effet à une difficile réalité socio-économique. L'hostilité générale des habitants, russes pour la plupart mais également ukrainiens, est le fruit d'une incompréhension croissante. Ce malaise se développe d'autant plus que l'amélioration de la situation économique n'est entrevue par personne. Les Tatars, devenus ainsi des étrangers sur leur propre terre, doivent reconquérir une légitimité et la reconnaissance effective de leur nation en Crimée dans des conditions particulièrement défavorables.

Leur mouvement nationaliste s'est globalement inscrit dans une stratégie de dialogue avec les autorités ukrainiennes et d'adaptation à une situation économique et sociale difficile. Il ne néglige pas pour autant son objectif majeur qui est la définition d'une identité spécifique et fédératrice. Elle est fondée à la fois sur le recours à l'histoire tatar et sur l'exploitation des difficultés du moment. Ces références sélectives au passé risquent d'ailleurs de se fragiliser à l'avenir, compte tenu de l'aspect finalement très nuancé de l'importance politique des Tatars de Crimée depuis la perte de leur indépendance. Pour autant, le mouvement tatar s'attache à préparer l'avenir, en fondant notamment de grands espoirs dans les relations progressivement établies avec les Etats turcophones de la région.

L'indépendance est prudemment mise de côté des revendications politiques. Il faut y voir un certain réalisme politique, au regard de l'absence globale de réels moyens

économiques et de soutiens extérieurs. C'est l'intégration qui est recherchée, comme condition nécessaire à une capacité future à peser sur la scène politique régionale, voire nationale. Le rapatriement des Tatars toujours exilés, soit 200.000 à 250.000 personnes, constitue donc un enjeu majeur pour le mouvement nationaliste. Bien qu'il revendique la représentation de tous les Tatars de Crimée, rentrés ou non, il a tout de même un ardent besoin de s'appuyer sur une communauté indigène plus conséquente.

Cette perspective posera avec plus de force encore la question de l'avenir de l'unité tatare. De plus en plus, les organes de représentation apparaissent impuissants à résoudre les problèmes économiques, première préoccupation de leurs électeurs. Une radicalisation du mouvement, en réaction à ces difficultés, poserait tôt ou tard la question de la validité des stratégies choisies, donc de l'adhésion de tous les Tatars à leurs dirigeants. La succession de Moustafa Djemilev, à un niveau bien plus modeste, montre que l'unanimité derrière le leader est étroitement dépendante du charisme particulier de ce chef historique auquel on ne voit pas de successeur de même niveau. Par ailleurs, la question du poids réel des Tatars en Crimée se posera avec acuité dans les années à venir. Même en bénéficiant d'un taux de natalité supérieur à la moyenne de la péninsule, on voit mal comment la faiblesse démographique tatare ne fragilisera pas l'idée que l'indépendance est la vocation de cette nation, certes spécifique. La présence massive d'une population russe s'accommoderait mal du rétablissement d'une discrimination positive favorable aux Tatars, leur ouvrant des postes de responsabilités politiques et culturelles sans commune mesure avec leur poids démographique réel.

Il reste pour Kiev, peut diserte en la matière, à faire évoluer au mieux un dispositif juridique déjà favorable aux minorités nationales, afin de leur garantir un développement normal en Crimée. Les droits à l'utilisation, l'enseignement et l'édition de leurs langues maternelles devront occuper une place toute particulière dans un tel dispositif. Pour autant, il est fort probable que le gouvernement ne prenne pas le risque d'une balkanisation, qui pourrait servir les intérêts d'une communauté russe de Crimée qui garde pour Moscou des yeux de Chimène.

ANNEXES

Annexe 1 : carte politique de la région.

Annexe 2 : carte de la Crimée.

Annexe 3 : carte de la déportation des Tatars de Crimée.

Annexe 4 : Coûts des démarches à effectuer pour le retour en Crimée (1991-92)

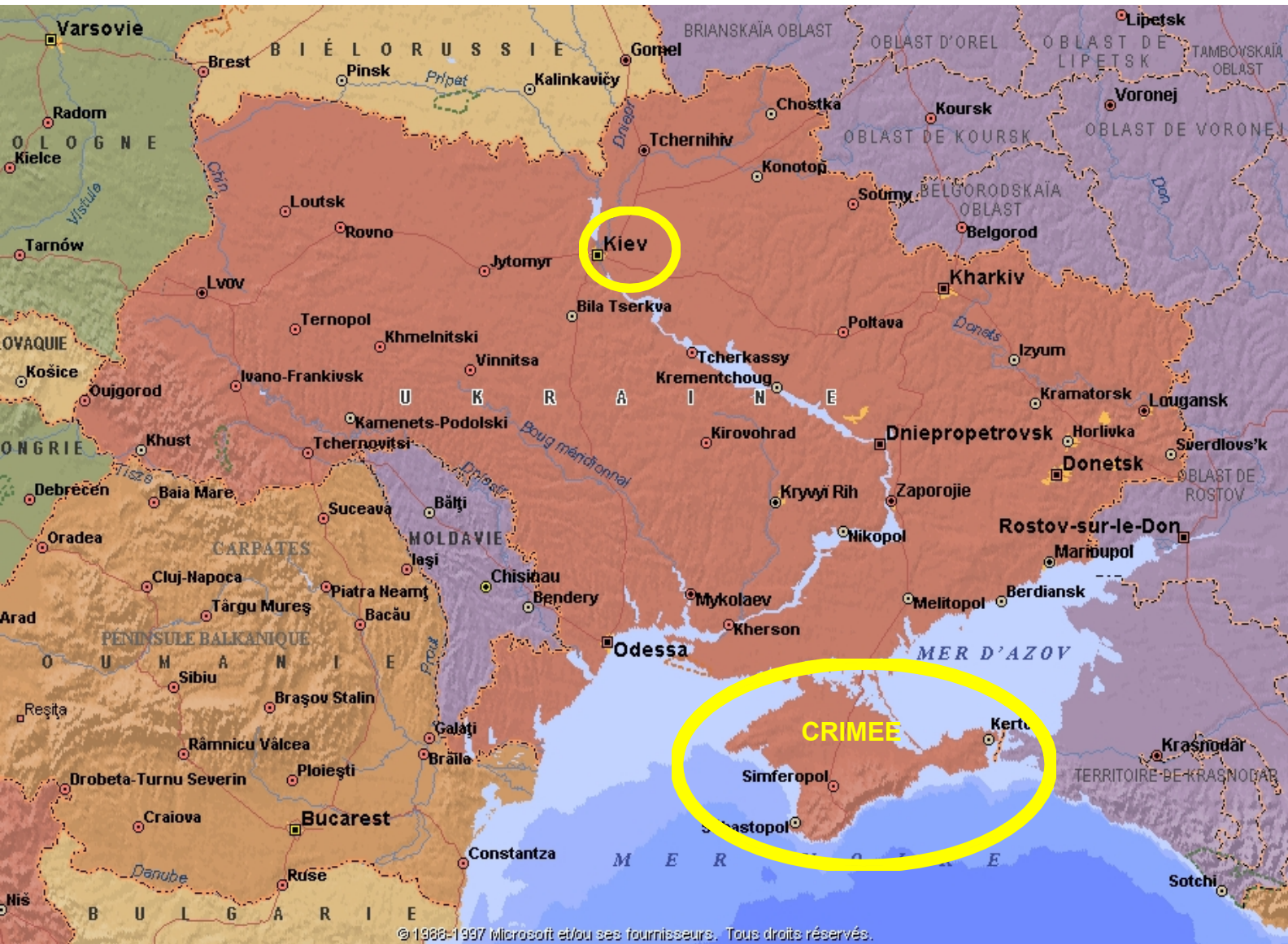
Annexe 5 : Extraits du Rapport de la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans les pays de la Communauté des Pays Indépendants et des Etats voisins concernés, (CISCONF/1996/6), Genève, 30-31 mai 1996, p28

Annexe 6 : Evolution des aides gouvernementales au retour des anciens déportés (1992 – 1998)

Annexe 7 : Scolarisation des enfants tatars en Crimée en 1998

ANNEXE 1

Carte politique de la région



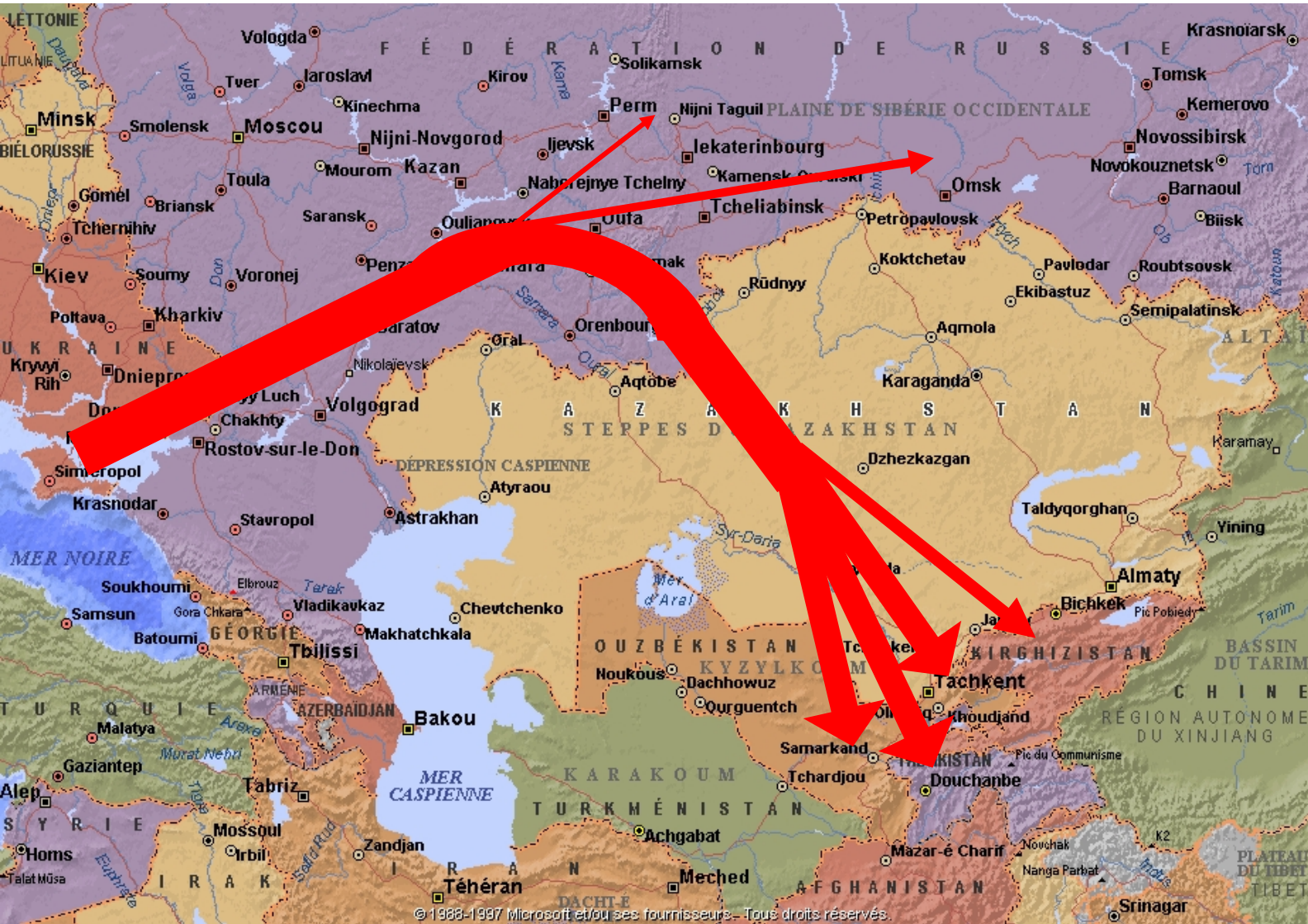
ANNEXE 2

Carte de la Crimée



ANNEXE 3

Carte de la déportation des Tatars de Crimée



ANNEXE 4

Coûts des démarches à effectuer pour le retour en Crimée (1991-92)

TABLEAU 1 : coûts de la renonciation à la citoyenneté antérieure en 1991 :

Pays d'origine	Coût de la renonciation en dollars US
Kirghizie	25
Biélorussie	32,4
Kazakhstan	35
Géorgie	50
Russie	64
Ouzbékistan	100

TABLEAU 2 : coût d'une demande d'affiliation à la citoyenneté ukrainienne en 1992 :

Documents demandés	Coût
Document prouvant la résidence en Ukraine	0,5 grivnas
Formulaire de demande	2,7 grivnas
Photo	6 grivnas
Tampon du gouvernement	1,4 grivnas
Certificat de naissance montrant le lien avec la Crimée	19 grivnas pour l'obtenir le jour même
	5 grivnas avec 2 à 3 semaines de délai
Photocopies	2,5 grivnas
TOTAL	18,1 à 32,1 grivnas, soit de 4,25 à 8 \$

ANNEXE 5

Extraits du

Rapport de la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans les pays de la Communauté des Pays Indépendants et des Etats voisins concernés, (CISCONF/1996/6), Genève, 30-31 mai 1996, p28

« Art 79. Il convient de faciliter le retour ordonné des rapatriés et des personnes appartenant à des peuples anciennement déportés, et la réinstallation des personnes se réinstallant contre leur gré dans le pays dont ils sont citoyens ou originaires. Les pays de résidence permanente et de retour ou de réinstallation, ainsi que les organisations internationales concernées, devraient participer activement à l'élaboration de programmes de retour ou de réinstallation. La planification devrait aussi impliquer toutes les communautés concernées et tenir compte des besoins (y compris les personnes qui rentrent et la population locale), notamment par l'intermédiaire d'organisations non-gouvernementales.

Art 80. Les personnes souhaitant rentrer ou se réinstaller devraient, dans la mesure du possible, avoir accès à une information complète et objective sur la situation qui règne dans les pays dont elles sont citoyennes ou originaires, afin de décider en toute connaissance de cause. Les organisations internationales et non gouvernementales pourraient participer activement à la collecte et à la diffusion de renseignements précis.

Art 81. Les personnes qui souhaitent rentrer ou se réinstaller devraient avoir accès à des moyens de transport et à d'autres formes d'assistance, y compris des conseils juridiques. Elles devraient être autorisées à vendre leurs biens avant de partir, conformément à la législation nationale. Elles devraient également pouvoir transférer leurs biens au-delà des frontières, procédure qui peut être facilitée par des accords douaniers. Il sera peut-être nécessaire de fournir à ces personnes une nationalité, un permis de résidence et d'autres documents utiles. »

ANNEXE 6

Evolution des aides gouvernementales au retour des anciens déportés (1992 – 1998)

Montants de l'aide allouée par le gouvernement ukrainien pour l'installation et l'intégration des anciens déportés de 1992 à 1998 :

Année	Montant (en millions de dollars US)
1992	95,2
1993	80,5
1994	59,6
1995	32,2
1996	5,1
1997	6,9
1998	2,5

ANNEXE 7

Scolarisation des enfants tatars en Crimée en 1998

	Enfants russes	Enfants tatars
Nombre d'enfants scolarisés	194.162	39.143
Nombre d'enfants scolarisés dans leur langue natale	194.162 (100%)	3.830 (9,8%)

BIBLIOGRAPHIE

- ~ Valery Vyjoutovitch, La Question tatare, une bombe à retardement pour Kiev, in Courrier International n°464, sept 1999
- ~ KAPPELER, Petite Histoire de l'Ukraine, Paris, Institut de recherche et d'Etude des nouvelles Institutions et Sociétés à l'Est, 1997
- ~ A.WILSON, The Crimean Tatars, A Situation Report on the Crimean Tatars for International Alert, Cambridge, 1994
- ~ R. CARATINI, Dictionnaire des Nationalités et des Minorités de l'ex-URSS, Paris, Larousse
- ~ FISHER, The Crimean Tatars, Stanford, Hoover Institution Press, 1978
- ~ E. KIRIMAL, « the Crimean Tatars » dans Studies on the Soviet Union, Munich 1969
- ~ NEKRITCH, Les Peuples punis, Paris, Maspéro, 1982
- ~ The Struggle of the Crimean Tatars » dans Nationalism and Human Rights, Processes of Modernization in the USSR, ed. I. Kamenetsky, 1977
- ~ Rostyslaw Pawl, Les Tatars en Ukraine, qui paiera les dettes d'autrui ?, « Le Kaléidoscope ukrainien » 1998
- ~ Rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe (Lord Ponsoby), Rapatriement et Intégration des Tatars de Crimée, 2000
- ~ L.HYDE, Ukraine : Crimean Tatars end Protests after Agreements, in RFE/RL Newlines, mai 1999
- ~ *Les Tatars de Crimée: un retour au pays difficile* in Regard sur l'Est, numéro 27 (octobre-décembre 2001)
- ~ A de Tinguy, Rapatriements liés aux changements politiques survenus dans les pays d'Europe centrale et orientale, Strasbourg, 1997

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	p2
CHAP I : UN PEUPLE AU DESTIN TRAGIQUE.....	p5
I. Du Khanat de Crimée à la domination des tsars.....	p6
II. La république socialiste soviétique autonome de Crimée.....	p8
III. Déportation, exil et retours.....	p10
CHAP II : LA RENAISSANCE D'UNE CONSCIENCE NATIONALE EN EXIL.....	p14
I. La nation redécouverte.....	p15
1. Une nation annihilée.....	p15
2. La renaissance d'une communauté nationale.....	p17
II. L'affirmation de la renaissance nationale.....	p18
1. La mobilisation du passé.....	p15
2. La mobilisation de la communauté nationale.....	p17
CHAP III : NATION TATARE ET SOCIETE UKRAINIENNE.....	p24
IV. La question de la naturalisation.....	p24
1. L'apatridie, conséquence de la loi de 1991 sur la citoyenneté.....	p25
2. Des premières mesures de simplification en 1997.....	p27
3. De récentes mesures encourageantes.....	p28
V. Les difficultés économiques et sociales.....	p30
1. Un problème économique aux répercussions régionales.....	p30
2. Le « samozakhvat » : combat pour la terre.....	p32
3. Un environnement social hostile.....	p34
4. Les difficultés matérielles d'installation.....	p35
5. Perspectives culturelles.....	p37

VI. Le problème de l'intégration politique.....	p38
1. La revendication du statut de peuple autonome.....	p38
2. La lutte pour la représentation locale.....	p40
3. Les scissions du mouvement national.....	p42
CONCLUSION.....	p44
Liste des annexes.....	p46
Annexe 1 : carte politique de la région.....	p47
Annexe 2 : carte de la Crimée.....	p48
Annexe 3 : carte de la déportation des Tatars de Crimée.....	p49
Annexe 4 : Coûts des démarches à effectuer pour le retour en Crimée (1991-92).....	p50
Annexe 5 : Extraits du Rapport de la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans les pays de la Communauté des Pays Indépendants et des Etats voisins concernés, (CISCONF/1996/6), Genève, 30-31 mai 1996, p28.....	p51
Annexe 6 : Evolution des aides gouvernementales au retour des anciens déportés (1992 – 1998).....	p52
Annexe 7 : Scolarisation des enfants tatars en Crimée en 1998.....	p53
Bibliographie.....	p54